



# Atlas communal des milieux naturels

Commune de Valmondois (Val-d'Oise)



# Atlas communal des milieux naturels

## Commune de Valmondois (Val-d'Oise)

### **Maître d'ouvrage**

Parc Naturel Régional du Vexin Français

### **Rédaction du document**

Textes et fiches : Antoine Veirman, Nicolas Galand, Parc Naturel Régional du Vexin Français

Cartographie : Antoine Veirman, Parc Naturel Régional du Vexin Français

### **Inventaires de terrain**

Inventaires réalisés en 2013 par Antoine Veirman, Parc Naturel Régional du Vexin Français

### **Références bibliographiques à utiliser**

Veirman A., Galand N., 2013, Atlas du patrimoine naturel - Commune de Valmondois (Val-d'oise), Parc Naturel Régional du Vexin Français, Théméricourt, 80 p.

## Sommaire

I.	Introduction .....	3
A.	Les atlas du patrimoine naturel.....	3
B.	Présentation de la commune .....	4
II.	Les milieux naturels .....	6
III.	La flore .....	10
IV.	Les enjeux écologiques .....	17
A.	Détermination des enjeux écologiques .....	17
B.	Les enjeux écologiques de la commune .....	17
1.	Les enjeux forts.....	17
2.	Les enjeux moyens.....	18
3.	Les enjeux locaux .....	18
V.	Les points noirs .....	20
VI.	Annexes.....	36
	Annexe 1: Liste floristique complète.....	36
	Annexe 2 : Fiches descriptives des milieux naturels .....	51

## I. *Introduction*

### A. Les atlas du patrimoine naturel

Initié en 2003, le projet des atlas communaux s'inscrit en complément des chartes paysagères, où les aspects milieux naturels n'étaient que succinctement évoqués.

Ce travail d'inventaire et de cartographie des milieux naturels et de la flore patrimoniale s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français, puisqu'il contribue à accroître la connaissance du patrimoine naturel du Parc dans la perspective de protéger et gérer durablement les milieux naturels et la biodiversité menacée.

Aucun inventaire de la faune n'a été réalisé dans le cadre de cet atlas, d'une part en raison de la difficulté d'atteindre l'exhaustivité pour tous les groupes faunistiques, et d'autre part parce que la conservation des milieux naturels permet d'y conserver les espèces animales associées.

Au travers d'un inventaire et d'une cartographie exhaustive des milieux présents sur les communes, les atlas peuvent prétendre remplir 3 objectifs :

Le premier est de porter ce patrimoine naturel à la connaissance des élus afin qu'ils puissent le prendre en compte dans les projets d'aménagement, mettre en place des mesures de protection sur les milieux les plus intéressants (classement au P.L.U., politique de maîtrise foncière des Espaces Naturels Sensibles des Conseils généraux...). L'atlas est donc un outil d'aide à la décision pour les élus mais également pour tous les acteurs du territoire menant des actions susceptibles d'influer sur le milieu naturel.

Le second, une fois l'ensemble des communes adhérentes du Parc cartographiées, est de permettre de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques (trame prairiale, pelouses sèches, landes...) et les connexions biologiques qui existent ou manquent dans ce réseau de milieux naturels, non seulement à l'échelle locale, mais également à l'échelle régionale.

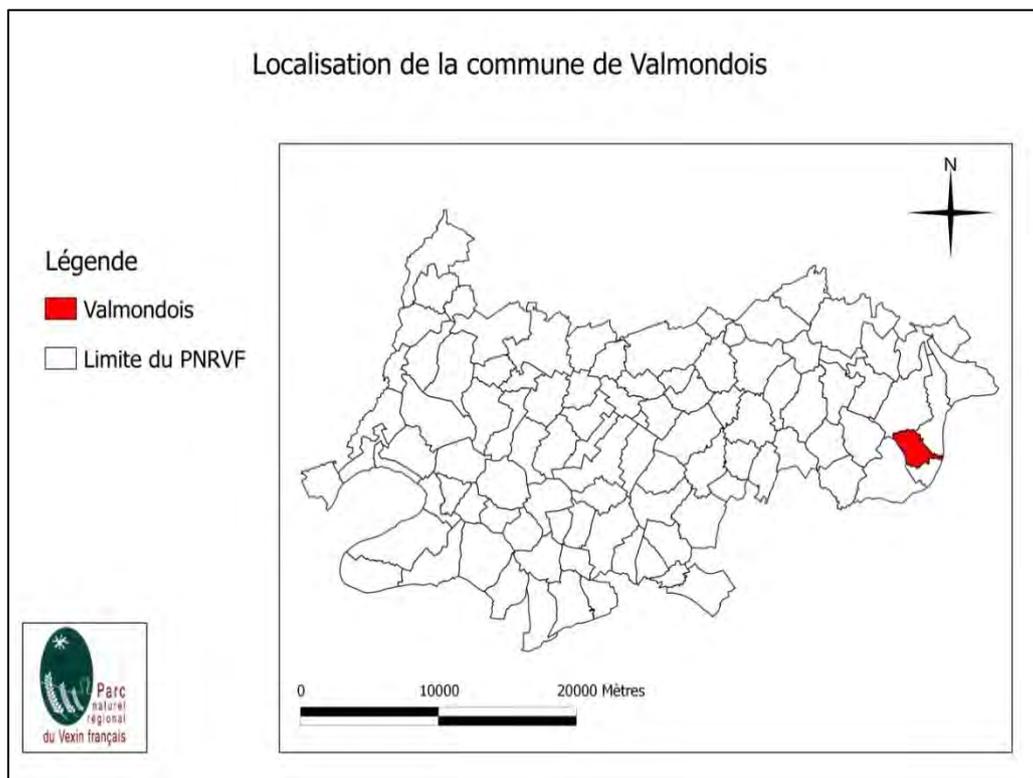
Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la biodiversité sur le territoire du Parc.

## B. Présentation de la commune

La commune de Valmondois est située sur la limite Est du territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Cette commune est localisée dans le Val-d’Oise, à environ 32 km au Nord-Ouest de Paris. Elle s’étend dans la vallée du Sausseron, au niveau de sa confluence avec l’Oise.

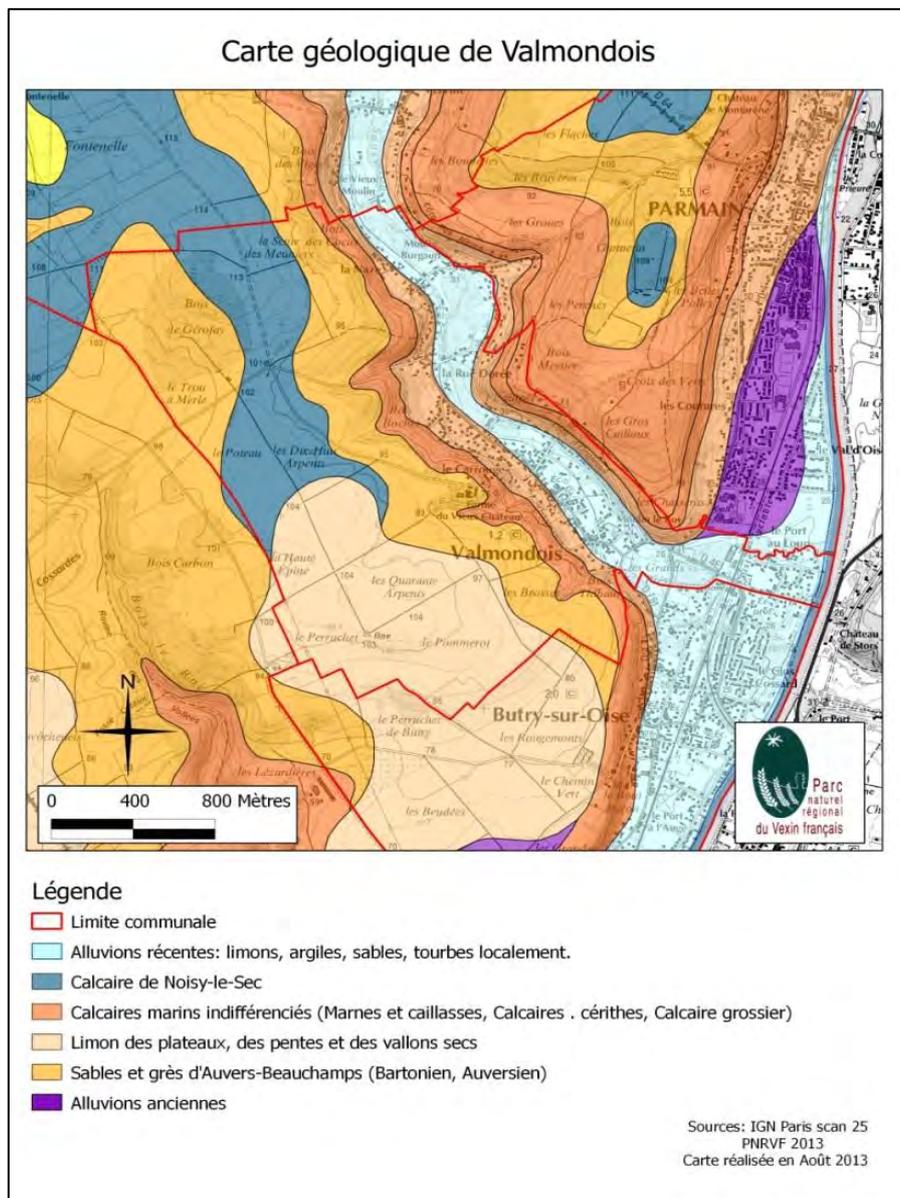
Valmondois fait partie de la communauté de commune de la vallée de l’Oise et des impressionistes. Elle est limitrophe de cinq autres communes : Parmain et l’Isle-Adam à l’Est, Butry-sur-Oise au Sud, Auvers-sur-Oise à l’Ouest et Nesles-la-Vallée au Nord.

Le territoire de la commune s’étend sur une superficie de 459 hectares. Son point culminant est situé à 116 mètres d’altitude, au niveau des plateaux céréaliers. Le point le plus bas est localisé, dans le fond de vallée du Sausseron, à 24 mètres d’altitude, pour une altitude moyenne communale de 28 mètres.



D’un point de vue géologique, la commune repose sur une alternance de couches de sables et de calcaires :

- Les plateaux de la commune sont occupés par trois faciès géologique différents. Nous y retrouvons des limons des plateaux, des sables de Beauchamp et d’Auvers et du Calcaire de Noisy-le-Sec.
- Le début de la pente vers la vallée du Sausseron est occupé par les calcaires marins du Lutétien, principalement recouverts de boisement.
- Le bas de pente est composé de Sables de Cuise et d’Argile de Heurtebise. Cette couche géologique est presque entièrement urbanisée.
- Le fond de vallée du Sausseron est occupé d’alluvions récentes déposées par les crues de la rivière lorsque son fonctionnement était plus naturel ou charriés des plateaux par érosion et ruissellement.



## II. Les milieux naturels

Les inventaires effectués sur la commune ont permis d'identifier 24 milieux différents.

Milieux	Surface (ha)	% surface communale
Roselières : phragmitaies, typhaies	0,07	0,02%
Mégaphorbiaies mésotrophes	0,1	0,02%
Mégaphorbiaies nitrophiles	0,06	0,01%
Magnocariçaies	0,58	0,13%
Prairies mésophiles	3,26	0,71%
Prairies mésophiles a gestion intensive	2,25	0,49%
Prairies meso-hygrophiles et hygrophiles mésotrophes	0,35	0,07%
Friches ruderales ou nitrophiles	3,92	0,85%
Friches calcicoles sèches	2,08	0,45%
Cultures Jachères	250,23	54,20%
Aulnaies ; aulnaies-frenaies ; saulaies	8,69	1,88%
Bois de pente et de ravin	0,48	0,10%
Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies neutro acidiclinales	40,21	8,71%
Chênaies-frênaies calcicoles et chênaies-charmaies calciclinales	45,41	9,84%
Hêtraies calcicoles	1,9	0,41%
Bosquets et broussailles anthropiques	3,49	0,76%
Peupleraies	7,89	1,71%
Taillis de chataigniers	10,43	2,26%
Vergers de hautes tiges	0,36	0,08%
Coupes forestieres a blanc	0,17	0,04%
Parcs et jardins d'agrément, golf et autres terrains de sport enherbés, haies artificielles	54,16	11,73%
Zones bâties	24,73	5,36%
Plan d'eau artificialisés	0,01	0,00%
Herbiers aquatiques des eaux lentes	0,83	0,18%
Total	461,67	100,00%

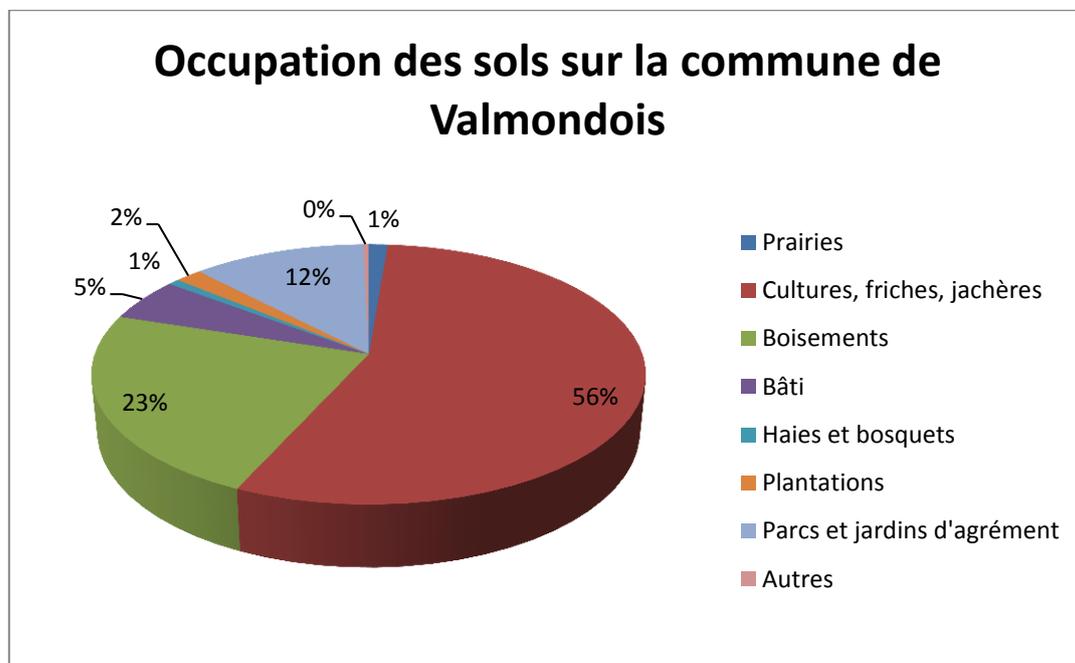
Tableau 1 : Proportion des milieux sur la commune de Valmondois

Avec une surface urbanisée d'environ 5%, la commune de Valmondois peut être considérée comme un village rural typique du Vexin Français.

La commune présente une surface importante de parcs et jardins d'environ 12%, souvent localisés en transition immédiate avec les milieux naturels et dont la délimitation s'avère délicate.

Les surfaces agricoles représentent plus de la moitié de la surface totale de la commune (56%), occupés par les grandes cultures et milieux associés d'origine anthropique (friches, jachères), essentiellement situées sur les plateaux à l'Ouest de la commune.

2% de la surface communale est occupée par des plantations de peupliers. Elles se situent dans le fond de vallée du Sausseron. (graphique 1)



Graphique 1 : Graphique des milieux de Valmondois en fonction de leurs surfaces communales (en %)

Les milieux (semi-)naturels représentent donc 25% de la surface totale de la commune :

Les boisements occupent 23% de la surface communale soit 107,12 hectares. Ils sont dominés par la chênaie-frênaie calcicole et la chênaie-charmaie calcicline situés sur les versants de la vallée du Sausseron

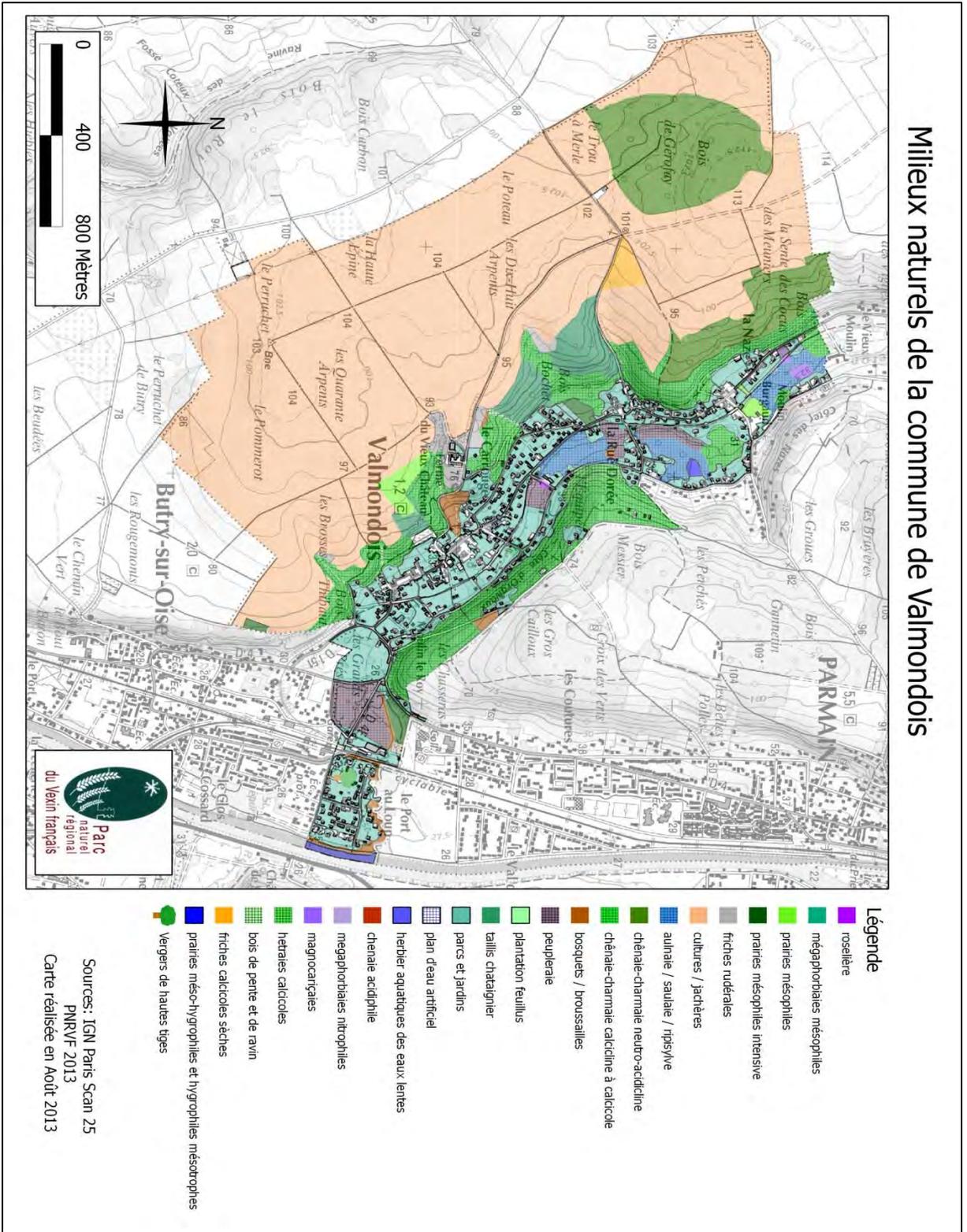
Des boisements humides sont également remarquables en fond de vallée, dominés par l'aulnaie-frênaie, ils représentent 1,88% soit 8,69 hectares.

La trame prairiale représente une petite part de la surface (environ 1%) avec 5,86 hectares.

Les zones humides ouvertes (roselières, magnocariçaies, mégaphorbiaies, herbiers aquatiques des eaux lentes...) représentent quant-à elle seulement 0,36% de la surface communale.

Enfin, la commune présente une surface d'éléments bocagers (haies, vergers, bosquets...) en relativement faible puisqu'ils s'élèvent à 3.49 hectares soit 0,76% de la commune.

Milieux naturels de la commune de Valmondois



### III. La flore

309 espèces ont été inventoriées sur la commune de Valmondois depuis 1878. Les sources proviennent de la base de données du Parc, de la liste communale établie par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et des inventaires effectués en 2013.

Parmi ces espèces, 43 sont classées de « assez rare » à « extrêmement rare » en Ile de France et constituent la flore patrimoniale de la commune.

Parmi les espèces recensées, 246 ont été observées depuis 2009 et constituent la flore actuelle de la commune. Au sein de cette flore, 18 peuvent être considérées comme patrimoniales sur le territoire du Parc (cette analyse ne tient compte que des espèces indigènes), dont 15 ont été observées en 2013 (Tableau 2).

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté	Dernière observation	Observateur
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hérissée	AR	2009	CBNBP
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochie clématite	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rude	AR	2009	CBNBP
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	AR	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	AR	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	Aspérule odorante	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellébore fétide	AR	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	R	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich.	Néottie nid-d'oiseau	AR	2009	CBNBP
<i>Orobanche hederæ</i> Duby	Orobanche du lierre	RR	2013	PNRVF - A. Veirman
<i>Orobanche minor</i> Sm.	Orobanche du trèfle	RR	2013	PNRVF - A. Veirman

Paris quadrifolia L.	Parisette à quatre feuilles	AR	2013	PNRVF - A. Veirman
Polystichum aculeatum (L.) Roth	Polystic à aiguillons	R	2013	PNRVF - A. Veirman
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies	R	2013	PNRVF - A. Veirman
Sparganium emersum Rehmann	Rubanier émergé	R	2013	PNRVF - A. Veirman

Tableau 2 : Espèces patrimoniales observées en 2013

AR : Assez rare ; R : Rare ; RRR : Extrêmement rare

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

### Les zones humides :

Les habitats humides de la commune abritent plusieurs espèces patrimoniales. En effet, l'Aristolochie clematite (*Aristolochia clematitis*), la Grande Prêle (*Equisetum telmateia*) et le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*) sont des espèces de milieux humides et de bords de rivières qui sont présentes à Valmondois. On les retrouve essentiellement dans le fond de vallée du Sausseron.



*Equisetum telmateia*

Les boisements calcicoles :

Dans ces boisements 9 espèces patrimoniales ont été recensées :

La Podagraire (*Aegopodium podagraria*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) ainsi que le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*) sont présents dans les ravines du versant Ouest de la vallée du Sausseron.

La hêtraie calcicole, localisé sur le versant Est de la vallée, abritent de nombreuses espèces patrimoniales. En effet, la Daphnée laureole (*Daphne laureola*), le Gaillet odorant (*Galium odoratum*), l’Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), la Néottie nid-d’oiseau (*Neottia nidus-avis*), l’Orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*) et la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*) y ont été recensés.

Certaines de ces espèces sont aussi remarquables dans les chênaies-charmaies présents sur les coteaux de Valmondois. Dans ces milieux, ont été observé le Brome rude (*Bromus ramosus*), localisable au niveau des lisières, et la Campanule gantelée (*Campanula trachelium*).



*Polystichum aculeatum*



*Daphne laureola*



*Polystichum setiferum*



*Paris quadrifolia*



*Hellebore fétide (Helleborus foetidus)*



*Neottie nid-d'oiseau (Neottia nidus-avis)*



*Orobanche hederæ*

Pelouses calcicoles :

L'Arabette hérissée (*Arabis hirsuta*) est présente sur une pelouse de la commune, ainsi que l'Orobanche du trèfle (*Orobanche minor*) qui a été recensés sur une friche calcicole. La Mauve alcée (*Malva alcea*) a aussi été inventoriée sur le territoire de Valmondois.



*Arabis hirsuta*



*Orobanche minor*

La base de données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien mentionne en outre 13 espèces patrimoniales observées antérieurement à 2009 (tableau 3). La majorité de ces espèces sont probablement disparues aujourd'hui liés à la disparition de leur habitat. Ces espèces sont essentiellement inféodées aux pelouses sèches sur calcaire ou aux zones humides, des milieux en forte régression à l'échelle européenne.

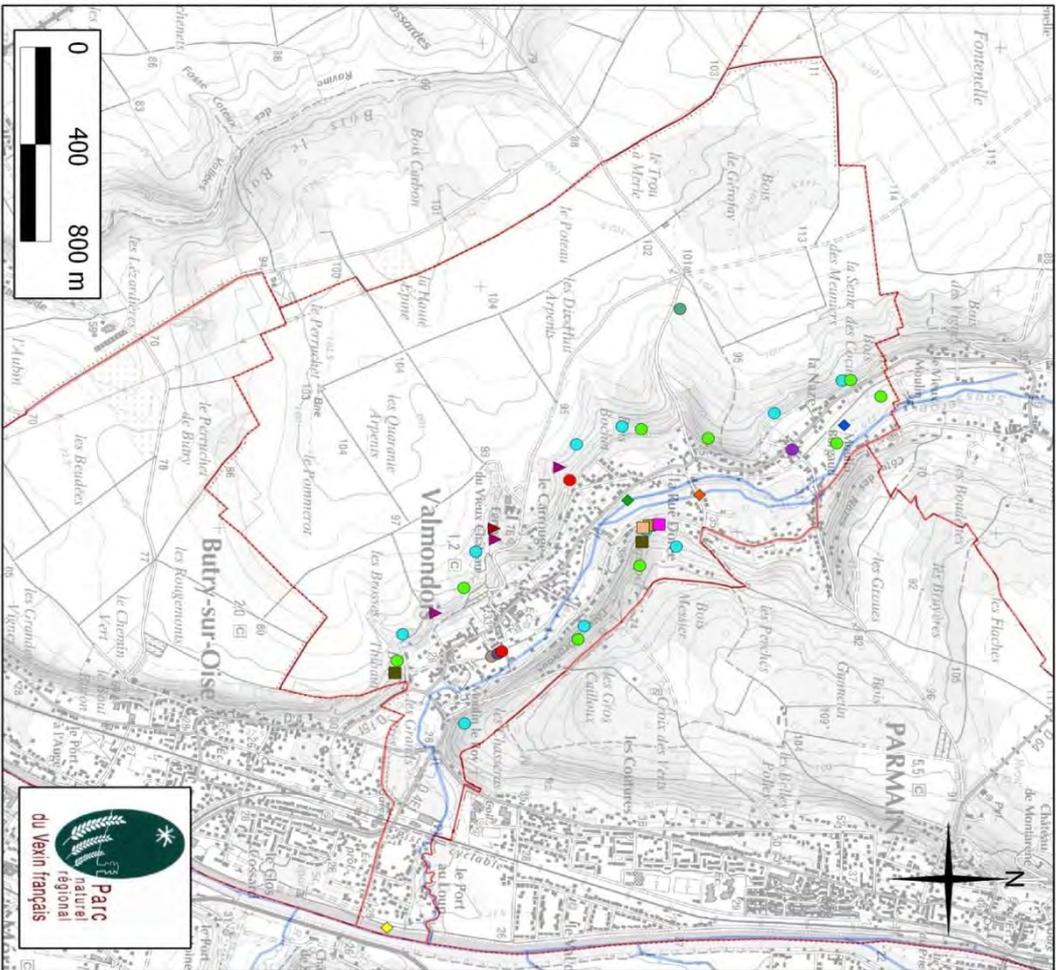
Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Rareté	Dernière observation	Observateur
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit-pin	R	1899	CBNBP

<i>Bombacilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Cotonnière dressée	RR	1911	CBNBP
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	R	1899	CBNBP
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge	R	1899	CBNBP
<i>Genista sagittalis</i> L.	Genêt ailé	RR	1899	CBNBP
<i>Myosurus minimus</i> L.	Queue-de-souris naine	RR	1878	CBNBP
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys bourdon	RR	1899	CBNBP
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	R	1899	CBNBP
<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd.	Orobanche du thym	RR	1899	CBNBP
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	Polygale du calcaire	R	1899	CBNBP
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	R	1964	CBNBP
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.	Mâche à fruits velus	RR	1886	CBNBP
<i>Zannichellia palustris</i> L.	Zannichellie des marais	R	1999	CBNBP

Tableau 3: Espèces patrimoniales observées avant 2009 par le Conservatoire Botanique

La carte suivante localise les espèces patrimoniales recensées en 2013. La Grande Prêle (*Equisetum telmateia*) n'a, volontairement, pas été cartographiée, alors qu'elle est classée comme espèce rare, car elle est très abondante dans le fond de vallée du Sausseron. On peut la retrouver dans la majorité des milieux qui compose la commune, que ce soit des boisements, des prairies ou même des parcs et jardins.

Espèces patrimoniales de la commune de Valmondois



- Légende**
- Limite communale
  - Sauseron
- Espèces patrimoniales**
- ◆ *Aristolochia clematitis*
  - ◆ *Caltha palustris*
  - ◆ *Campanula trachelium*
  - ◆ *Sparanium emersum*
  - *Gallium odoratum*
  - *Helleborus foetidus*
  - *Orobancha hederace*
  - *Neottia nidus-avis*
  - *Malva alcea*
  - *Daphne laureola*
  - *Aegopodium podagraria*
  - *Orobancha minor*
  - *Paris quadrifolia*
  - *Bromus ramosus*
  - *Arabis hirsuta*
  - ▲ *Polystichum setiferum*
  - ▲ *Polystichum aculeatum*

Sources: IGN Paris Scan 25  
 PNRVF 2013  
 Carte réalisée en Août 2013

## IV. Les enjeux écologiques

### A. Détermination des enjeux écologiques

Plusieurs niveaux de hiérarchisation ont été utilisés pour déterminer le caractère patrimonial des habitats naturels :

- Les milieux présentant un intérêt fort sont définis à partir de l'annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui liste les milieux naturels devenus rares en Europe.
- Les milieux dont les enjeux écologiques relèvent d'un niveau moyen sont établis à partir de la liste des habitats déterminants de ZNIEFF pour l'Ile-de-France et qui préjugent d'un intérêt moyen compte-tenu de leur raréfaction. Certains milieux d'intérêt local mais accueillant des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) peuvent également être jugés d'intérêts moyen.
- Les habitats sont jugés d'intérêt local lorsqu'ils possèdent une forte typicité ou lorsqu'ils sont peu représentés sur le territoire du Vexin Français. Sont également intégrés à cette catégorie, les milieux possédant une diversité floristique et faunistique intéressante ou une intégrité écologique forte. Enfin, il peut également s'agir d'habitats plus ou moins anthropiques mais ayant un intérêt écologique potentiel en cas de restauration via une gestion adaptée.

### B. Les enjeux écologiques de la commune

#### 1. *Les enjeux forts*

- Les enjeux forts concernent les aulnaies-frênaies situées au Nord de Valmondois, dans le fond de vallée du Sausseron, et au bord de l'Oise [13]\*.
- La ravine du Carrouges [2], entre le Bois Bochet et le Bois Thuibault, qui abrite une espèce protégée au niveau régional (*Polystichum aculeatum*)

- Un enjeu fort porte sur la hêtraie calcicole [14] présente sur le versant est de la vallée du Sausseron.

Ces milieux sont inscrits à l'annexe I de la directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE qui définit les habitats rares et à conserver à l'échelle européen.

\* Les numéros indiqués entre crochet correspondent aux numéros inscrits sur la carte des enjeux écologiques

## 2. *Les enjeux moyens*

- Les mégaphorbiaies mésotrophes [1] se situant dans le fond de vallée du Sausseron ainsi que la prairie mésohygrophile [5] localisée à proximité de la rivière possèdent un enjeu moyen.
- Les trois autres bois de pente [2] sont également concernés par un enjeu moyen.

Mégaphorbiaie et bois de pentes sont des habitats d'intérêt communautaire. Néanmoins, les mégaphorbiaies ne sont pas rares à l'échelle du Vexin et les enjeux forts ne peuvent pas porter sur ces espaces. Les bois de pentes (hors ravine du Carrouges) présentent une flore assez banale ou manquent de certaines espèces caractéristiques de cette formation.

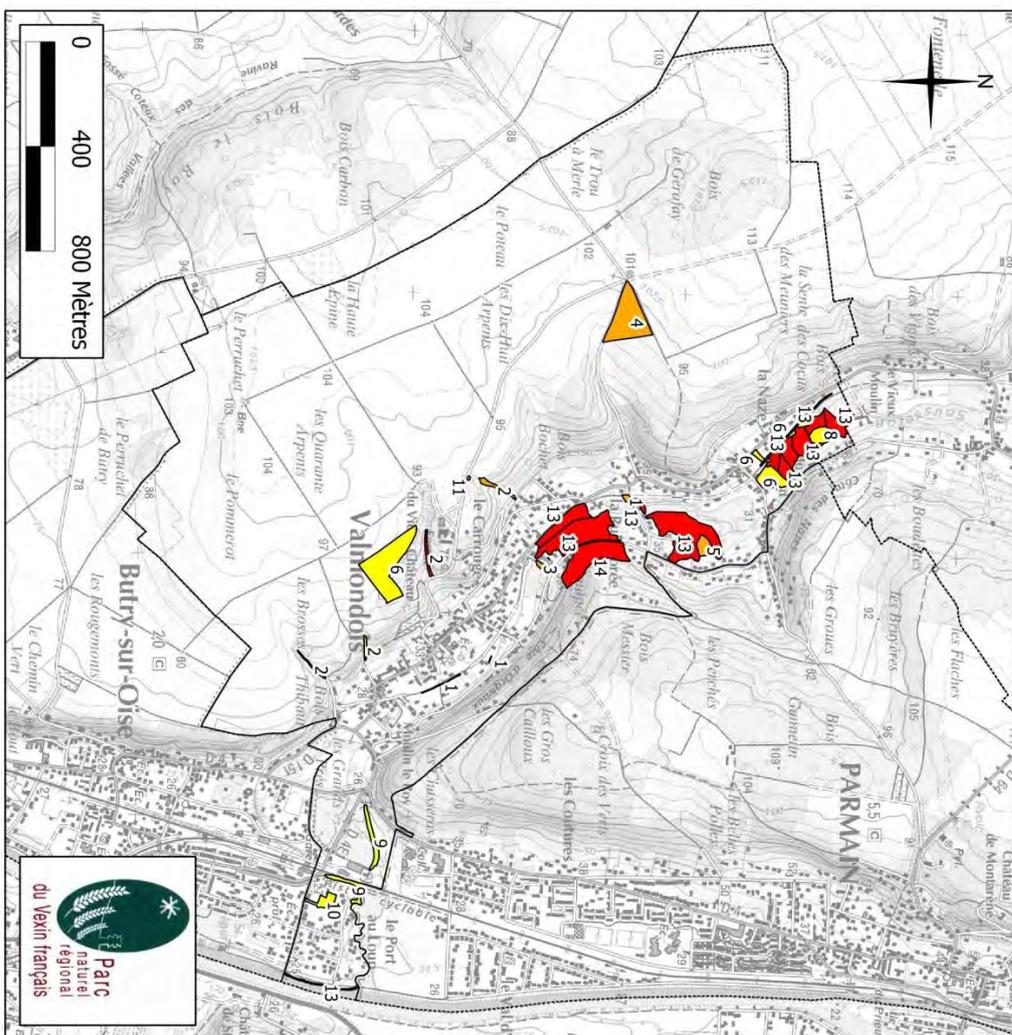
Pour ces raisons, ces deux habitats sont relégués à un enjeu moyen et non fort.

- La roselière [3] et la friche calcicole [4], présentes sur la commune, sont aussi concernées par cet enjeu.

## 3. *Les enjeux locaux*

- Les prairies mésophiles [6], utilisées principalement comme prairie de fauche ont un intérêt floristique limité due à leur dégradation. Il s'agit cependant de milieux intéressants car ils constituent des territoires de chasse pour plusieurs espèces patrimoniales sur le territoire du PNRVF, comme les chauves-souris ou la chouette chevêche dont la conservation est inscrite dans la charte du PNRVF. Les magnocariçaies [8] sont inscrites dans ces enjeux locaux car les zones humides non boisées ont considérablement régressés en Ile-de-France.
- Les bosquets et broussailles anthropiques [9] et les vergers de hautes tiges [10] font l'objet d'enjeux locaux car ils peuvent constituer une trame bocagère pour beaucoup d'espèces liées aux milieux arbustifs et une continuité écologique.

## Enjeux écologiques de la commune de Valmondois



**Légende**

- Fort
- Moyen
- Local

MILIEUX	NUM_ENJEUX
Mégaphorbiaies mésotrophes	1
Bois de pente et de ravin	2
Roselières	3
Friches calcicoles	4
Prairies mésophylophiles	5
Prairies mésophiles	6
Mégaphorbiaies nitrophiles	7
Magnocaricaires	8
Bosquets et broussailles anthropiques	9
Vergers de hautes tiges	10
Plan d'eau artificialisés	11
Aulnaies-frênaies	13
Hétraie calcicole	14

Sources: IGN Paris Scan 25  
PNRVF 2013  
Carte réalisée en Août 2013

## V. *Les points noirs*

On entend par points noirs des activités humaines pouvant porter atteinte à la pérennité ou à la biodiversité de certains milieux naturels (décharges sauvages, remblais, drainage, espèces invasives...).

Cinq espèces exotiques considérées comme envahissantes sont présentes sur la commune et présentées sur la carte des points noirs :

- Le buddleia (*Buddleia davidii*)
- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*)
- La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- L'Erable negundo (*Acer negundo*)



*Solidage du Canada (Solidago canadensis)*

Ces espèces ont été introduites en France pour l'ornement et se retrouvent aujourd'hui spontanément dans les milieux naturels de la commune.

Le buddleia est présent dans une clairière en lisière d'un aulnaie-frênaie, dans le fond de vallée du Sausseron. Cette clairière est cartographiée en bosquets et broussailles anthropiques.

Le Robinier faux-acacia est l'un des espèces envahissantes les plus présentes sur la commune de Valmondois. En effet, on le retrouve dans la majorité des boisements des versants ainsi que sur des sites périurbains, très anthropisés.

La Renouée du Japon a tout autant colonisée la commune que le Robinier faux-acacia, et peut être rencontrée sur l'ensemble de la commune. Cependant, elle est plus présente dans le fond de

vallée, surtout le long des cours d'eau, mais aussi sur des terrains remaniés et le long des axes routiers et des voies ferrés.

Le Solidage du Canada a été peu observé sur la commune, au même titre que le Buddleia. Quelques stations ont toutefois été observées sur la commune, sur les berges de l'Oise et dans la clairière en compagnie du Buddleia, citée précédemment. Il est probable qu'il soit beaucoup plus abondant, cette espèce étant largement utilisée pour l'ornementation des jardins privés.

L'érable negundo a été répertorié sur deux sites de Valmondois. Il est présent sur les berges de l'Oise ainsi que sur le sentier du patrimoine tout au Nord de la commune.

Stopper l'extension de ces espèces est difficile et beaucoup des entretiens actuels réalisés sur nos espaces verts tendent au contraire à les favoriser.

Leur capacité de prolifération est souvent permise par leur très forte capacité de reproduction végétative par rhizomes, et également souvent par une très forte production de graines.

Dans ces conditions, la tonte ou le broyage vont réduire les tiges en petits morceaux capables de s'enraciner et donner de nouveaux plants. Le broyage simple de ces espèces ou la tonte favorisent donc la reproduction végétative et sont absolument à proscrire.

Il faut au contraire privilégier la fauche et exporter ensuite les matériaux fauchés pour les brûler. La fauche permet en effet de conserver la plante en un seul morceau ce qui facilite son exportation ensuite et empêche sa dispersion.

La fauche avec exportation peut être pratiquée plusieurs fois dans l'année, mais toujours avant la floraison pour éviter la dispersion des graines (pour exemple, un pied de solidage du Canada peut contenir jusqu'à 19000 graines capables de se disperser par le vent).

Pour certaines espèces, des compléments par arrachage manuel peuvent être pratiqués, toujours dans le même but de ne pas réduire la plante en de nombreux petits morceaux et épuiser la plante en extrayant une partie des rhizomes contenus dans le sol.

Le compostage de ces espèces risque également de les disperser et il faut s'assurer préalablement que les plants à composter sont bien morts.

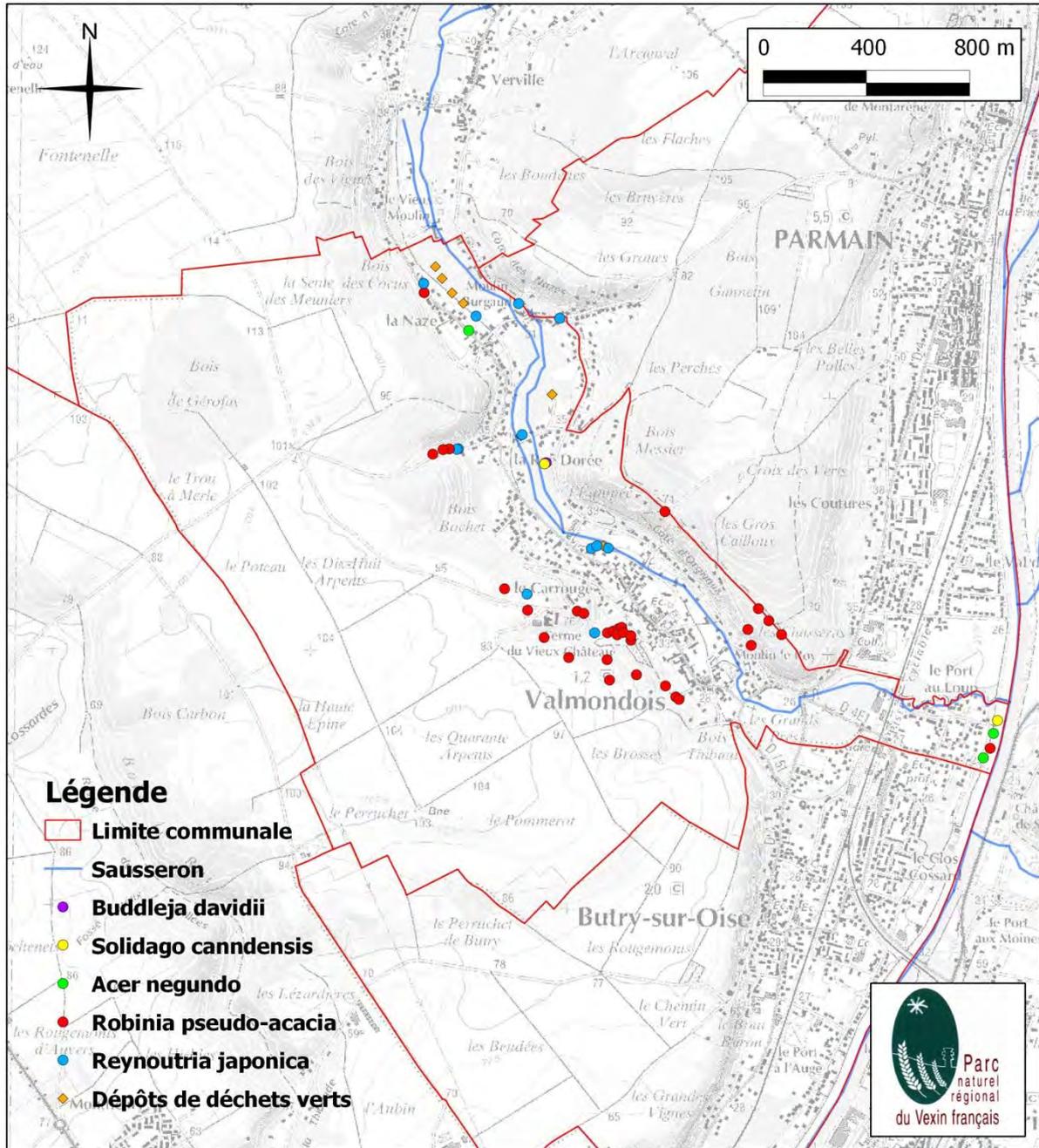


*Renouée du Japon (Reynoutria japonica)*

D'autres points noirs sont à citer sur la commune de Valmondois, en effet de nombreux dépôts déchets verts ont été observés, au niveau des aunaies-frênaies au Nord de la commune. Ces dépôts, en se dégradant, favorise l'enrichissement des sols et donc le développement d'espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou le Gaillet gratteron (*Galium aparine*). Ils peuvent en outre favoriser la dispersion des nombreuses espèces ornementales des jardins dont certaines peuvent ensuite s'avérer invasive.

Afin de lutter contre la prolifération des espèces invasives, des fiches issues de l'ouvrage de Muller S. (Muller, 2004, Plantes invasives en France, MNHN, Coll. Patrimoines naturels (62) : 168 p.), sont ajoutées afin d'apporter les conseils de gestion.

## Points noirs de la commune de Valmondois



Sources: IGN Paris Scan 25  
PNRVF 2013  
Carte réalisée en 2013

## *Buddleja davidii* Franchet

Le buddleia du père David  
ou arbre (ou arbuste) aux papillons  
ou lilas d'été

Sandra Cassan, David Penin  
& Gérard Largier

Famille des Buddlejaceae

### Caractères morphologiques distinctifs

C'est un arbuste ou un arbrisseau pérenne de 2 à 5 m de hauteur, ayant une durée de vie assez réduite (les individus les plus âgés rencontrés auraient 37 ans). Ses feuilles sont caduques ou semi-caduques lorsque l'arbre a atteint une certaine maturité. Les plantules conservent leurs feuilles toute l'année.

Ses rameaux sont quadrangulaires avec une moelle importante, et ils restent assez souples.

Ses feuilles sont opposées (rarement alternes), vertes ou grisâtres, duveteuses au revers, sur pétiole court. Elles sont lancéolées et denticulées, mesurant de 10 à 30 cm de long.

Ses fleurs hermaphrodites, pourpres à lilas, à cœur jaune orangé, très agréablement parfumées, s'épanouissent de juillet à octobre en panicules denses et pointues de 10 à 75 cm de long. Chaque fleur, mesurant de 9 à 11 mm, possède une corolle tubuleuse, évasée à l'extrémité en quatre larges lobes, les étamines alternant avec les lobes. Les variétés horticoles créées pour le marché commercial peuvent présenter des

fleurs allant du blanc au violet foncé. La très grande majorité des individus naturalisés présente des fleurs couleur lilas.

Les fruits sont des petites capsules se fendant en deux à maturité.

### Origine géographique et modalité d'apparition en Europe

Le buddleia du père David a été découvert en 1869 au centre de la Chine par ce dernier, qui fut le premier à le décrire. La plante resta inconnue des Européens jusqu'à ce que le Docteur Augustine Henry (1857-1930), botaniste anglais, la redécouvre en 1890 dans la province de Se-Tchouan. Les premières graines parvinrent en Europe en 1893. Les premiers semis français datent de 1895 à Verrières-le-Buisson, dans la propriété de la famille Vilmorin. Auguste Louis Maurice de Vilmorin en avait reçu des graines de l'abbé Soulié qui travaillait pour les Missions étrangères. La plante est plus largement cultivée à partir de 1916. Elle s'est notamment propagée dans les décombres des villes bombardées pendant la seconde guerre mondiale.

### Distribution actuelle en Europe et en France

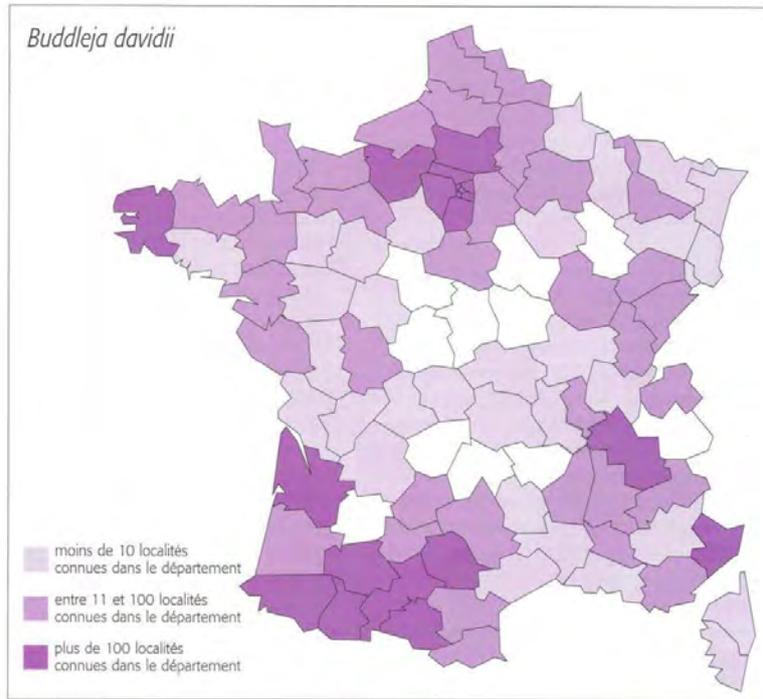
Cette espèce est actuellement très prisée en tant qu'arbuste ornemental du fait de sa robustesse et de sa floraison garantie chaque année. Le buddleia du père David est actuellement commercialisé par de nombreux horticulteurs et valorisé pour son usage ornemental, pour les particuliers comme pour les aménagements paysagers des infrastructures (autoroutes, communes...).

Il est présent en Europe de l'Ouest et notamment dans les îles anglo-saxonnes où il colonise les milieux généralement occupés par *Betula* sp. La limite nord de son aire de distribution se situe au niveau de Berg en Norvège. Il se développe également en Nouvelle-Zélande et dans le Sud-Est de l'Australie.

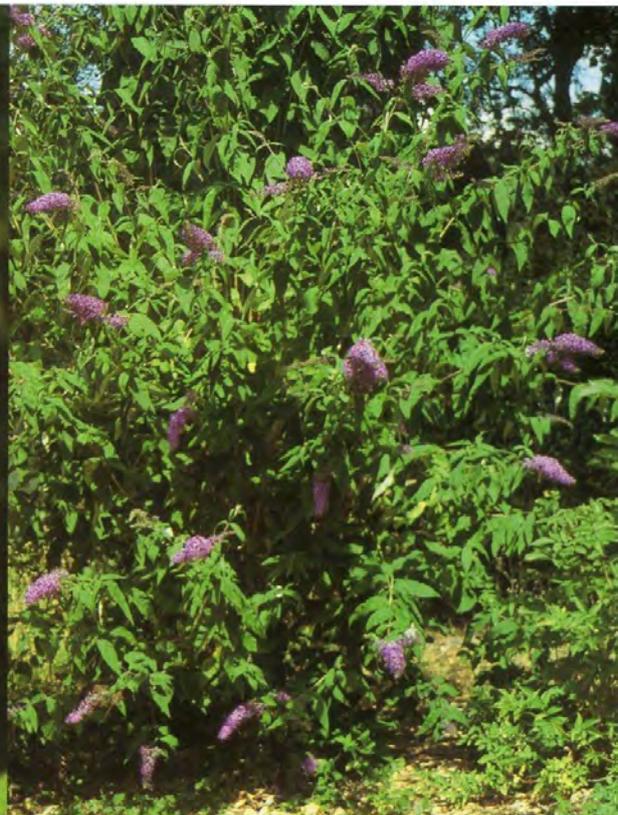
En France, il est présent de manière envahissante notamment dans le Sud-Ouest (départements pyrénéens et Gironde, et également depuis 1973 sur les rives du Tarn en aval de Millau en Aveyron), dans le Sud-Est (Alpes-Maritimes), en Bretagne (Finistère) et dans le Bassin parisien (région parisienne, Oise et Eure). Le Centre de la France est plus modestement colonisé par cette espèce. Une étude sur huit rivières du Sud-Ouest de la France (étudiées de leur source à leur embouchure, sur 245 sites) révèle la présence du buddleia sur 50% des sites.



© MNHN/CBNP - Gérard Arnal



Serge Muller



Serge Muller

**INVASIVE AVÉRÉE**



Dans les pays envahis, il n'atteint pas une altitude aussi importante qu'en Chine où on le rencontre jusqu'à 3 000 m d'altitude. Toutefois, il est présent jusqu'à 1 300 m dans les Pyrénées centrales.

#### Reproduction et modes de propagation

Le buddleia du père David se multiplie par voie sexuée et possède également de bonnes capacités de multiplication végétative.

Chaque panicule porte des centaines de fleurs de petite taille (3 mm), hermaphrodites, qui produisent un nectar et sont visitées par de nombreux papillons, abeilles et autres insectes. Le buddleia attire notamment de nombreuses espèces de papillons diurnes. Les graines, petites et légères (50-100 graines par fruit et 315 000 graines/kg), contenues dans les capsules, sont dispersées par le vent. Les véhicules sont également de très bons moyens de transport occasionnels pour ces graines, qui supportent facilement le transport sur de longues distances. Chaque arbuste peut produire jusqu'à environ 3 millions de graines et peut fleurir et fructifier dès la première année. Ses graines ont une dormance profonde et peuvent être conservées dans le sol plusieurs années.

Le bouturage du buddleia est facile, notamment par bouturage de tige, conseillé dans des ouvrages horticoles. L'élagage sévère du buddleia favorise sa reprise vigoureuse la saison suivante : il peut ainsi atteindre la taille de 2 m un an après une taille réalisée à sa base.

#### Milieux naturels colonisés

Le buddleia du père David colonise très facilement les terrains secs, les friches, les talus, les bâtiments en ruine, les abords des voies ferrées et des autoroutes, les berges de rivières, les plages de graviers, les zones abandonnées des gravières, notamment grâce aux capacités de dispersion de ses graines.



Colonisation en bordure de route par le Buddleia du père David.

Il se rencontre sur des sols de nature diverse à pH compris entre 5,5 et 8,5 avec une préférence pour les sols secs minéraux. Il ne semble pas capable de se développer sur des sols trop humides. On le rencontre sur les berges des cours d'eau, mais uniquement sur des sols bien drainés. Il tolère un large spectre de conditions climatiques dont les climats de type océanique, continental et méditerranéen. De plus, il colonise les sites remaniés (sans végétation) dans de nombreuses régions.

Il est résistant à la sécheresse et peut survivre en poussant sur des murs ou des falaises, toujours en atteignant une taille importante. Il préfère les sites ouverts mais pourra tolérer les lieux de mi-ombre. Il semble par contre être peu compétitif si d'autres arbres ou arbustes sont déjà installés.

Étant donné l'abondance des milieux rudéraux en zone urbaine, il est fréquent de le rencontrer en ville, dans les chantiers et sur substrats pierreux. Sur les sites perturbés, il arrive à s'implanter de manière dense en un an ou deux dès qu'une source de graines existe. Il profite par exemple de la mise à nu des berges de cours d'eau (crues ou inondations) pour s'implanter sur le bord des rivières.

#### Nuisances créées par son invasion

Le buddleia du père David forme rapidement des peuplements monospécifiques assez denses limitant



Le Buddleia du père David est encore très utilisé dans les aménagements paysagers des infrastructures.

la présence d'autres espèces, notamment d'autres arbres ou arbustes. Possédant une grande capacité de dispersion, grâce à ses graines et son implantation rapide, il tend à coloniser les milieux remaniés de plaine, avant les espèces autochtones et à en limiter la diversité spécifique.

Au niveau paysager, les milieux colonisés par cette espèce présentent des ambiances anthropisées, car l'espèce, de par son port, l'abondance et le coloris soutenu de ses hampes florales, s'intègre mal à la végétation naturelle. Le buddleia apporte un élément assez horticole aux paysages dans lesquels il se développe.

#### Méthodes de contrôle ou d'éradication

Très peu d'expérimentations ou d'études ont été réalisées sur les moyens de gestion de l'espèce, aussi nous manquons d'éléments à ce sujet. Toutefois, l'arrachage des jeunes plants de buddleia ou l'utilisation d'un herbicide à base de glyphosate permet de contrôler

partiellement la présence de cette espèce. Mais l'important rendement des graines et la croissance vigoureuse de la plante conduisent à un renouvellement rapide des populations après toute perturbation du milieu. Il est donc nécessaire d'implanter très rapidement d'autres espèces (afin de ne pas le laisser se réimplanter) et aussi de détruire les rémanents qui peuvent redonner très vite des individus par bouturage naturel lorsqu'ils sont en contacts avec le sol.

Enfin, le buddleia du père David semble mal supporter l'effet du feu.

La première action à entreprendre pour éviter la progression continue de l'espèce serait d'éviter sa commercialisation. Même si actuellement de nombreux cultivars commercialisés semblent stériles, ils présentent toujours un risque d'envahissement par multiplication végétative. Plante phare des jardinerie, il est très prisé pour les aménagements paysagers ou la restauration des haies champêtres. La sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des opérateurs fait également partie des actions à développer.

*Solidago canadensis* Ait.  
Le solidage du Canada

*Solidago gigantea* Ait.  
Le solidage glabre

Serge Muller & Cendrine Mon...

Famille des Asteraceae (Composées)

**Caractères morphologiques distinctifs**

Ces deux espèces de *Solidago* sont très proches, tant sur le plan morphologique, physiologique qu'écologique. Toutefois *S. canadensis* se reconnaît à sa tige velue et ses limbes foliaires vert franc et pubescents sur la face inférieure tandis que pour *S. gigantea*, la tige est glabre et les limbes foliaires vert bleuâtre à la face inférieure. Ces deux espèces possèdent une plasticité phénotypique relativement forte (Weber 1997a, 1997b; Jacobs *et al.* 2004).

**Origine géographique et modalité d'apparition en Europe**

Les deux espèces sont originaires d'Amérique du Nord (Sud du Canada et États-Unis). Il semble qu'elles aient été introduites comme plantes ornementales en Europe, d'abord en Angleterre dès 1650 pour *S. canadensis* et un siècle plus tard pour *S. gigantea* (Weber & Schmid 1993). Elles se sont naturalisées dans une grande partie de l'Europe à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ayant également été semées comme plantes mellifères. La phase d'expansion exponentielle a débuté un siècle plus tard, il y a environ 50 ans.

**Distribution actuelle en Europe et en France**

Les deux espèces sont désormais largement répandues dans les zones tempérées de l'Europe où elles sont considérées parmi les espèces les plus invasives. Elles occupent de même une grande partie du territoire français. Les populations de *S. canadensis* naturalisées en Europe correspondent à un taxon très proche de *S. canadensis* var. *scabra* (Muhl.) Torr. & Gray (= *S. altissima* L.) auquel elles sont souvent assimilées (Weber 1997a ; Weber 2001).

**Reproduction et modes de propagation**

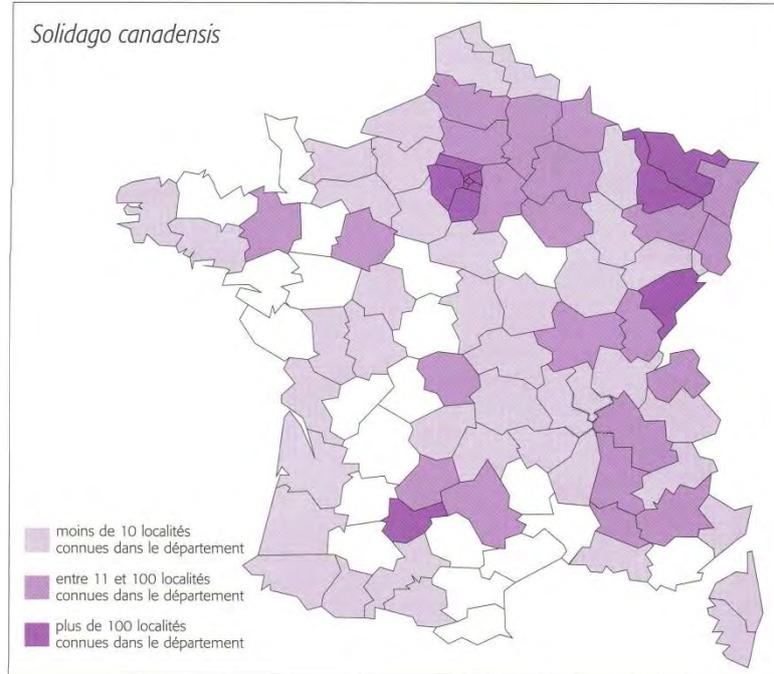
Les deux espèces, considérées soit comme des hémicryptophytes, soit comme des géophytes à rhizome, fleurissent à partir de mi-juillet jusqu'à fin octobre. Elles sont auto-stériles et nécessitent pour produire des graines fertiles une fécondation croisée qui est assurée en Europe, comme en Amérique, par des insectes (hyménoptères et diptères principalement) (Abrahamson & Gadgil 1973). Dans ces conditions, le nombre d'akènes produits est très élevé, jusqu'à 19000 par plante (Werner *et al.* 1980). Celles-ci sont munies de pappus, permettant une dissémination

aisée par le vent. Dissémination qui intervient à partir de 6 semaines après le début de la floraison jusqu'en hiver (Voser-Huber 1983). Une étude réalisée sur *S. altissima* suggère une dissémination sur de longues distances par les graines (Meyer & Schmid 1999a). En conditions naturelles, le pouvoir germinatif des graines de *S. altissima* décroît exponentiellement avec le temps (Meyer & Schmid 1999a). Il est de 20 à 30% pour *S. gigantea* (Szabo & Balogh 2000). Si la germination des graines est abondante au printemps, elle est également possible tout au long de l'année (Szabo & Balogh 2000). Bien qu'elle puisse se faire aisément sur une large gamme de sols et sans nécessairement une forte intensité lumineuse (Voser-Huber 1992), elle est cependant faible au sein d'un peuplement en place mais est favorisée lorsque des espaces ouverts sont créés (Meyer & Schmid 1999a). Une fois établie, les populations de *S. canadensis* et *S. gigantea* colonisent l'espace presque exclusivement par reproduction végétative à partir de leurs rhizomes souterrains. Ceux-ci produisent chaque année des bourgeons (de 10 à 50 sur chaque pousse de rhizome) qui développent l'année suivante des tiges épigées. Cette reproduction végétative très puissante conduit à la formation de clones de forme circulaire, pouvant atteindre plusieurs mètres de diamètre. On en a mesuré jusqu'à 10 m de diamètre qui meurent alors au centre et prennent la forme de "ronds de sorcières". Werner *et al.* (1980) ont pu estimer dans l'Iowa l'âge d'un clone à plus de 100 ans. Cette expansion végétative est fortement dépendante des ressources disponibles. Par exemple, chez *S. altissima*, l'ajout d'engrais conduit à augmenter le poids sec des rhizomes sans pour autant contribuer à en modifier la taille ou leur nombre (Stoll *et al.* 1998). Contrairement à la production de graines, la propagation végétative est maintenue même en cas de stress nutritionnel (Cornélius 1990). *S. gigantea* possède de longs rhizomes qui fragmentent aisément. Cette particularité lui permet, lorsqu'il colonise des berges de cours d'eau, de se disperser par la dérive de ces fragments à la surface de l'eau (Ellenberg 1982). *S. canadensis*, occupant des habitats plus secs, possède un rhizome plus compact et plus petit (Weber 1998).

**Milieux naturels colonisés**

Les deux espèces colonisent principalement des milieux rudéralisés, comme des remblais, des bords

*Solidago canadensis* Ait. / Plantes invasives en France - cpn 62



INVASIVE AVÉRÉE

de routes ou voies ferrées, friches urbaines et industrielles mais également des milieux en déprise agricole comme des cultures, vignes ou prairies abandonnées, ceci dans des zones alluviales ou plus sèches. *S. canadensis* et *S. gigantea* sont toutes deux considérées par Oberdorfer (1990) comme des espèces caractéristiques de la classe des *Artemisietea vulgaris*, mais *Solidago gigantea* est davantage cantonné à des milieux plus frais, alors que *S. canadensis* supporte mieux la sécheresse prolongée. *S. canadensis* tolère une large gamme de sols tant par leur fertilité que par leur texture. Il est typiquement trouvé sur sols humides et plus rarement sur sols très secs. Relativement intolérant à l'ombrage, il peut se développer néanmoins dans des zones boisées et est parfois dominant à co-dominant dans des sous-bois soumis à perturbations. C'est une des premières espèces colonisatrices d'espaces ouverts à la suite de perturbations ou de feu. Les deux solidages sont souvent en compétition avec d'autres espèces colonisatrices, autochtones comme l'ortie ou l'armoire vulgaire ou encore des espèces invasives comme la balsamine de l'Himalaya ou la renouée du Japon. Suivant les conditions stationnelles précises (niveau de fertilité, d'humidité, etc.) et la nature du premier occupant, c'est l'une ou l'autre espèce qui prendra le dessus.

### Nuisances créées par son invasion

La colonisation par l'une ou l'autre espèce de solidage conduit à des peuplements mono-spécifiques, de taille relativement élevée (de 1 m à 1,5 m, voire jusqu'à 2,5 m dans les conditions les plus favorables). Ceux-ci empêchent ou retardent une colonisation ligneuse éventuelle et constituent une entrave à toute remise en culture de ces parcelles. La biodiversité de ces peuplements est également fortement réduite. En Suisse, Voser-Huber (1983) a calculé une diminution de moitié du nombre moyen d'espèces dans les peuplements de solidage (12 espèces en moyenne) par rapport aux formations herbacées d'origine (23 espèces). De même Schuldes (1988) in Schuldes & Kübler (1990), a établi dans les pelouses calcicoles du Kraigau en Allemagne une diminution de 50% du nombre d'espèces dans les colonies de

solidage du Canada, avec disparition des espèces typiques de ces formations. Par ailleurs, Klein *et al.* (1993) font état des risques de colonisation de *Solidago gigantea* des moliniaies du Ried alsacien après arrêt de leur gestion agricole par fauche.

### Méthodes de contrôle ou d'éradication

C'est surtout la fauche qui a été expérimentée en Allemagne et en Suisse.

Ainsi Voser-Huber (1983) a montré qu'une fauche annuelle, réalisée pendant ou juste avant la floraison, mais en tout cas avant la maturité des graines permettait d'arrêter l'extension des solidages. Des fauches annuelles, si possible sélectives, effectuées fin mai et pendant la floraison (mi-août) conduisent à la régression des solidages, à partir de la 2<sup>e</sup> année avec augmentation des autres espèces. Des expériences menées sur *S. altissima* montrent qu'une fauche réalisée à la fin de l'été diminue la pluie de graines de 49 000 graines/m<sup>2</sup> à 1 800 graines/m<sup>2</sup> (Meyer & Schmid 1999a). Dans les sites fauchés, bien que la densité du peuplement reste similaire à un peuplement non fauché, les tiges sont plus petites, la proportion de tiges fleuries plus faible et les rhizomes plus petits moins nombreux et moins lourds (Stoll *et al.* 1998; Meyer & Schmid, 1999b; Egli & Schmid 2000). Une gestion par fragmentation des rhizomes a été également analysée. Les résultats montrent que suite à ce traitement, *S. altissima* produit des tiges plus petites avec une plus faible reproduction sexuée. Cette technique favorise néanmoins la reproduction asexuée grâce aux importantes capacités de régénération des fragments rhizomateux (Meyer & Schmid 1999b).

Enfin, en Europe, *S. canadensis* et *S. gigantea* ne sont pas attaquées par des herbivores qui pourraient contrôler la croissance ou la densité des populations (Jobin *et al.* 1996). Cela peut expliquer leur plus grande taille par rapport aux populations natives américaines (Jakobs *et al.* 2004). Certaines substances allélopathiques ont par ailleurs été détectées chez *S. altissima* et *S. canadensis* (Ito *et al.* 1998; Tori *et al.* 1999). Dans son aire naturelle, *S. canadensis* est consommé par des grands ongulés et plus particulièrement après la floraison.

*Robinia pseudoacacia* L.  
Le robinier faux-acacia

Serge Muller

Famille des Fabaceae (Papilionacées)

**Caractères morphologiques distinctifs**

Arbre de 10 à 25 m de hauteur, à jeunes rameaux épineux, feuilles alternes composées-pinnées à 3-10 paires de folioles ovales, fleurs papilionacées blanches, odorantes, en grappes pendantes formant des gousses plates.

**Origine géographique et modalité d'apparition en Europe**

Cette espèce, originaire de l'Est des États-Unis d'Amérique (chaîne appalachienne), a été importée en Europe à Paris en 1601 par J. Robin, Jardinier du Roi. Elle a ensuite été largement diffusée dans différentes régions d'Europe et également en Australie, Nouvelle-Zélande et dans le Sud-Est asiatique, pour ses qualités d'espèce ligneuse à croissance rapide, stabilisatrice de substrats instables et améliorante du sol (fixation d'azote atmosphérique), mais également comme espèce mellifère, fourragère, ornementale, productrice d'un bois de bonne qualité technologique et d'une durabilité exceptionnelle. Celui-ci est utilisé en piquets de vignes, bois de mine, traverses, construction navale, menuiserie, sculpture, parquet, etc. (Rameau *et al.* 1989). Du fait de ces nombreux atouts, certains forestiers français plaident pour accroître encore sa place dans notre pays (Toti 1995).

**Distribution actuelle en Europe et en France**

Les plantations de robinier occupent des surfaces très variables suivant les pays : plus de 300 000 ha en Hongrie, environ 100 000 ha en France, qui sont, d'après Vaultot (1914), les deux pays européens où le robinier a été le plus planté. À partir de ces plantations l'espèce s'est facilement naturalisée. Elle est désormais présente à l'état spontané dans une grande partie de l'Europe, principalement méridionale et centrale (cf. photographie de droite p. 93).

**Reproduction et modes de propagation**

Le robinier fleurit de mai à juillet. Sa pollinisation est assurée par des insectes et permet une production importante de graines. En outre, le robinier rejette de souche et drageonne abondamment après une coupe, ce qui lui assure une colonisation végétative très efficace.

**Milieux naturels colonisés**

Dans son aire d'indigénat américaine, le robinier est une espèce pionnière de pineraies et forêts mélangées.

En Europe, il a de même un tempérament héliophile et pionnier, lui permettant de coloniser avant tout des terrains secs et bien aérés comme des remblais de voie ferrée, talus, terrils, terrains vagues et friches, sur des sols à granulométrie, niveau trophique et pH très variables.

Mais le caractère pionnier du robinier et sa résistance à la sécheresse lui permettent également de coloniser facilement (par ses drageons) des pelouses calcaires ou sableuses qui ne font plus l'objet d'une gestion pastorale.

**Nuisances créées par son invasion**

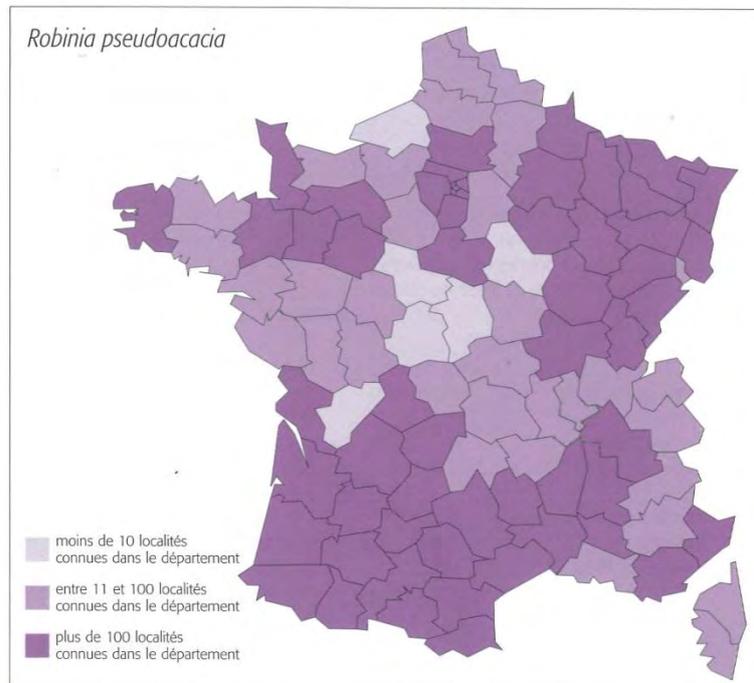
L'envahissement de pelouses calcaires ou sableuses modifie fortement la flore de ces milieux. Ainsi Kohler (1963) fait état de la régression drastique des espèces remarquables et de la perte de biodiversité des pelouses steppiques du Neckar en Baden-Württemberg suite à leur colonisation par le robinier. De même Korneck & Pretscher (1984) s'inquiètent des conséquences néfastes de la colonisation par le robinier sur la flore remarquable de la Réserve naturelle des sables de Mayence. Kowarik (1990) a établi dans le Brandebourg que cet envahissement conduisait, suite à la fixation symbiotique d'azote atmosphérique par le robinier, à des communautés végétales riches en espèces nitrato-philes du *Geo-Allianion* et du *Sambuca-Salicion*, comportant elles-mêmes un grand nombre (jusqu'à 50%) d'espèces exotiques. La dynamique végétale s'oriente alors vers un paraclimax dominé par des érables, ceci à partir de stades initiaux qui peuvent être très différents.

De même en Bourgogne, dans la Réserve naturelle de La Truchère-Ratenelle située à proximité de la confluence Saône-Saône, les pelouses à *Corynephorus canescens* (L.) Beauv. des dunes sableuses sont envahies par le robinier, conduisant à un appauvrissement considérable de la biodiversité de ces milieux consécutif à leur fixation, enrichissement trophique et boisement.

**Méthodes de contrôle ou d'éradication**

Lorsque le robinier est bien installé dans un site, son élimination est problématique car la coupe conduit à des rejets de souche et drageonnements très actifs. Dans les sites en début de colonisation, un traitement combinant intervention mécanique (coupe des arbres) et utilisation de produits chimiques sur les souches et les rejets (glyphosate principalement) a donné des résultats satisfaisants sur les dunes des Charmes à Semoy dans l'Ain (CREN Rhône-Alpes comm. pers.).

*Robinia pseudoacacia* L. / Plantes invasives en France - cpn 62



Serge Muller



Serge Muller

**INVASIVE AVÉRÉE**

## *Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene

La renouée du Japon

## *Fallopia sachalinensis* (F. Schmidt Petrop.) Ronse Decraene

La renouée de Sakhaline

Serge Muller

Famille des Polygonaceae

### Caractères morphologiques distinctifs

La renouée du Japon se reconnaît à son limbe foliaire largement ovale, atteignant 20 cm de longueur, brusquement tronqué à la base, alors que la renouée de Sakhaline présente un limbe foliaire ovale-oblong atteignant 40 cm de longueur et un peu cordé à la base. Les deux espèces ont un système souterrain très développé, constitué de rhizomes qui produisent des tiges aériennes annuelles pouvant atteindre 3 m pour la renouée du Japon et 4 m pour celle de Sakhaline. Il existe un hybride entre les deux espèces (*F. x bohemica* Chrték et Chrtkova), qui présente des caractères morphologiques intermédiaires et une dimension des tiges encore plus impressionnante.

### Origine géographique et modalité d'apparition en Europe

La renouée du Japon est originaire des régions méridionales et océaniques d'Asie orientale et celle de Sakhaline de cette péninsule et du Japon septentrional. Elles ont toutes deux été introduites en Europe comme plantes ornementales, fourragères et mellifères, la renouée du Japon en 1825 et celle de Sakhaline en 1869. Elles se sont naturalisées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais n'ont débuté leur colonisation exponentielle que vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. L'existence d'une période de latence ("lag phase" des auteurs anglais) entre la naturalisation d'une espèce introduite et son expansion massive a été bien documentée pour ces deux espèces en République tchèque par Pysek & Prach (1993).

### Distribution actuelle en Europe et en France

Les deux espèces sont maintenant largement répandues en Europe occidentale et centrale. La renouée du Japon semble toutefois bien plus fréquente que celle de Sakhaline dans la majorité des régions et elle peut sans doute être considérée comme l'espèce invasive ayant actuellement la dynamique d'expansion la plus forte dans notre continent. Le territoire français n'échappe pas à cette colonisation qui concerne l'ensemble du pays.

### Reproduction et modes de propagation

En Europe, les deux espèces sont généralement stériles. La floraison n'intervient en effet qu'en automne (septembre-octobre) et les plantes ne

parviennent que rarement à produire des graines viables. Les deux renouées sont donc disséminées essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges. Cette dissémination est réalisée naturellement par l'eau, l'érosion des berges des rivières et parfois les animaux. L'homme porte également une grande responsabilité dans la dissémination de ces espèces par le déplacement de terres "contaminées" par les renouées, à l'occasion de travaux de génie civil et rural (construction de routes et autres voies de communication, réseaux d'assainissements, aménagements de cours d'eau ou d'espaces verts, etc.).

### Milieux naturels colonisés

La renouée du Japon et celle de Sakhaline trouvent leur habitat de prédilection dans les zones alluviales et les rives de cours d'eau où la bonne alimentation en eau et la richesse du substrat en éléments nutritifs leur permettent d'avoir une croissance et une compétitivité optimales, conduisant à des peuplements monospécifiques étendus. Ces deux espèces se développent également dans des conditions moins favorables dans des milieux rudéralisés comme des talus et des bords de route, ou des terrains abandonnés, où elles peuvent résister à une certaine sécheresse grâce à leurs rhizomes profonds et étendus. Elles sont bien adaptées aux sols acides (jusqu'à des pH de 4), mais semblent moins vigoureuses sur des terrains calcaires.

### Nuisances créées par son invasion

Les peuplements monospécifiques de renouées ont un impact négatif sur la biodiversité. Leur expansion peut menacer des espèces à valeur patrimoniale comme par exemple l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* Lloyd), espèce endémique de quelques estuaires du littoral français.

Dans les forêts alluviales, les peuplements denses de renouées s'opposent à la régénération naturelle de la forêt et à l'installation des ligneux (aulnes, saules, frênes...) qui assurent la fixation et la stabilité des berges. Les peuplements de renouée en bordure de rivières favorisent ainsi le sapement et l'érosion des berges.

Enfin ces peuplements denses et élevés constituent une gêne pour la circulation et l'accès des usagers, en particulier des pêcheurs, aux rives des cours d'eau. Toutefois il a été montré (Beerling 1991 ; Schnitzler &

Muller 1998) que les renouées sont plus fréquentes et plus abondantes dans les sites perturbés et dégradés par les activités humaines. Elles apparaissent donc davantage comme une conséquence plutôt qu'une cause des altérations du milieu naturel...

#### Méthodes de contrôle ou d'éradication

-L'extraction des rhizomes du sol est très fastidieuse et illusoire, car ceux-ci peuvent atteindre 10 m de longueur et s'enfoncer jusqu'à 3 m de profondeur. Par ailleurs, il suffit d'un fragment de moins de 10 g de rhizome pour régénérer la plante!

-La fauche a fait l'objet de multiples expérimentations qui ont montré que les renouées réagissaient à cette perturbation par une augmentation des densités des tiges et une diminution de leur hauteur et diamètre, traduisant une moindre vitalité. L'efficacité de cette intervention de contrôle sera accrue en augmentant le nombre de fauches dans l'année qui épuiseront les réserves de la plante, mais cette méthode ne pourra être durablement efficace que si elle est accompagnée d'autres mesures, comme le reboisement.

-Des traitements phytocides à base de substances non rémanentes comme les glyphosates ont également été testés dans plusieurs pays (Royaume-Uni, Allemagne, France). Comme la fauche, cette méthode présente une efficacité temporaire, car elle ne détruit pas la totalité du rhizome et nécessite donc d'être

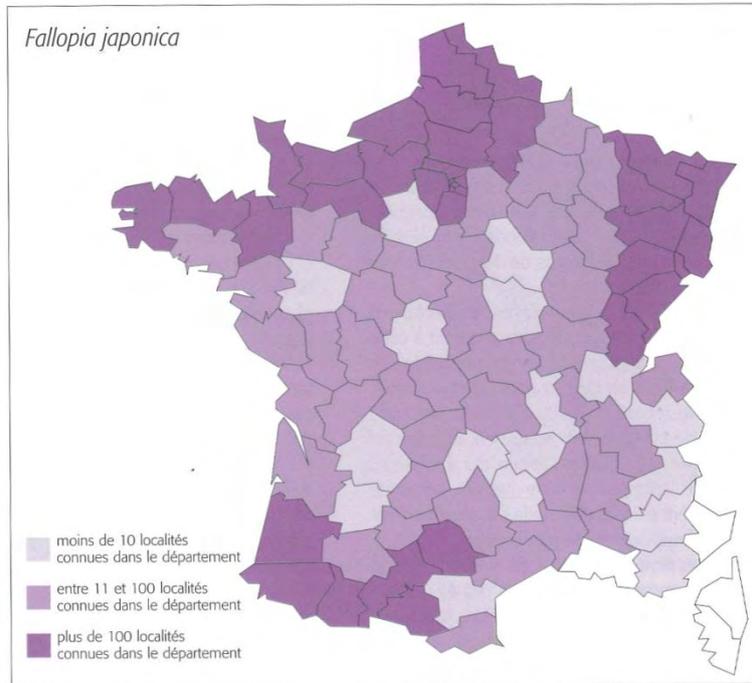
renouvelée régulièrement ou complétée par des actions de renaturation.

-La lutte biologique, par introduction de consommateurs ou parasites spécifiques de l'espèce invasive (insectes herbivores, pathogènes fongiques) fait actuellement l'objet de recherches en Grande-Bretagne. Des possibilités apparaissent au niveau de plusieurs espèces de champignons et d'un charançon spécifiques de ces renouées. L'objectif n'est pas d'éradiquer les renouées, mais seulement d'en atténuer la vigueur et la compétitivité.

-La lutte préventive, qui consiste à limiter la dissémination de l'espèce en contrôlant sa présence (ou plutôt son absence) dans les terres utilisées pour des opérations de végétalisation n'est guère mise en œuvre en France, alors qu'au Royaume-Uni la loi sur la vie sauvage et la campagne ("Wildlife and Country Act") de 1981 rend illégale la dissémination de la renouée du Japon. Toute terre provenant de terrains infestés par cette espèce doit être déversée dans une décharge agréée et ne peut, sous peine d'amende, être utilisée pour des aménagements ruraux ou paysagers.

-La renaturation du milieu alluvial par la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves qui limitent nécessairement les espaces d'expansion potentielle des renouées, représente certainement le mode de contrôle le plus approprié des espaces envahis à long terme!

*Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene / Plantes invasives en France - cpn 62



Serge Muller

INVASIVE AVÉRÉE

VI. Annexes
-------------

## Annexe 1: Liste floristique complète

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Cotation UICN	Protection	ZNIEFF	Dernière observation
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	Nat. (E.)	AR	NA			2013
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	Nat. (E.)	CC	NA			2013
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	Nat. (E.)	CCC	NA			2013
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe musquée	Ind.	AC	LC			2002
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire	Ind.	R	LC			2013
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	Subsp.	.	NA			2013
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostis stolonifère	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb.	Bugle petit-pin	Ind.	R	LC			1899
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	Ind.	CC	LC			2003
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	Ind.	CC	LC			2013
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois	Ind.	C	LC			2003
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois	Ind.	CC	LC			2013
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Cerfeuil des bois	Ind.	CC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv.	Agrostis jouet-du-vent	Ind.	C	LC			2009
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalium	Ind.	C	LC			2011
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hérissée	Ind.	AR	LC			2009
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	Ind.	CC	LC			2013
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	Ind.	CC	LC			2009
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.	CCC	LC			2011
<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochie clématite	Ind.	R	LC			2013
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Arum maculatum</i> L.	Arum tâcheté	Ind.	CC	LC			2012
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L.	Doradille rue des murailles	Ind.	CC	LC			2013
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Doradille polytric	Ind.	C	LC			2013
<i>Aster linosyris</i> (L.) Bernh.	Aster à feuilles d'osiris	Ind.	RRR	EN		Z 1	1911
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	Astragale à feuilles de réglisse	Ind.	AC	LC			1899
<i>Avena sativa</i> L.	Avoine cultivée	Acc.	.	NA			2009
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan.	Cotonnière dressée	Ind.	RR	EN		Z 2	1911
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	Ind.	C	LC			2013
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Brome rude	Ind.	AR	LC			2009

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Bryonia cretica</i> L.	Bryone de Crête	Subsp.	.	NA			2003
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia du père David	Nat. (E.)	C	NA			2013
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun	Nat. (S.)	AR	NA	CO		2013
<i>Caltha palustris</i> L.	Populage des marais	Ind.	AR	LC			2013
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce	Ind.	CC	LC			2013
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	Ind.	R	LC			2013
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	Ind.	C	LC			2003
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	Ind.	C	LC			2013
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	Ind.	CC	LC			2013
<i>Carex remota</i> L.	Laïche espacée	Ind.	C	LC			2013
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laïche des rives	Ind.	C	LC			2013
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des bois	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier	Nat. (E.)	CC	NA			2013
<i>Catabrosa aquatica</i> (L.) P.Beauv.	Canche aquatique	Ind.	RRR	CR		Z 1	1920
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	Ind.	R	LC			1899
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	Ind.	CC	LC			2003
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange	Petite linaire	Ind.	C	LC			2011

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Chelidonium majus L.</i>	Grande chélidoine	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Chenopodium album L.</i>	Chénopode blanc	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Circaea lutetiana L.</i>	Circée de Paris	Ind.	CC	LC			2013
<i>Cirsium arvense (L.) Scop.</i>	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Cirsium oleraceum (L.) Scop.</i>	Cirse des maraîchers	Ind.	AC	LC			2013
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten.</i>	Cirse commun	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Clematis vitalba L.</i>	Clématite des haies	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Convallaria majalis L.</i>	Muguet	Ind.	C	LC	93		2003
<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Liseron des champs	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Conyza canadensis (L.) Cronquist</i>	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	CCC	NA			2013
<i>Cornus mas L.</i>	Cornouiller mâle	Ind.	AC	LC			2013
<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier, Coudrier	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine à un style	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Crepis capillaris (L.) Wallr.</i>	Crépide capillaire	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Crepis setosa Haller f.</i>	Crépide hérissée	Ind.	CC	LC			2009
<i>Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. &amp; Scherb.</i>	Ruine de Rome	Nat. (E.)	CC	NA			2013
<i>Cytisus scoparius (L.) Link</i>	Genêt à balais	Ind.	CC	LC			2013
<i>Dactylis glomerata L.</i>	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Daphne laureola L.</i>	Daphné lauréole	Ind.	AR	LC			2013
<i>Daucus carota L.</i>	Carotte sauvage	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Digitaria sanguinalis (L.) Scop.</i>	Digitaire sanguine	Ind.	CC	LC			2013
<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Cabaret des oiseaux	Ind.	CCC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris des chartreux	Ind.	CC	LC			2009
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	Dryoptéris dilaté	Ind.	AC	LC			2009
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde	Nat. (S.)	AR	NA			2013
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent commun	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Epilobe en épi	Ind.	C	LC			2013
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hérissé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Epilobium montanum</i> L.	Epilobe des montagnes	Ind.	C	LC			2013
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	Ind.	CC	LC			2013
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à quatre angles	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis brun rouge	Ind.	R	NT			1899
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles	Ind.	CC	LC			2013
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande prêle	Ind.	R	LC			2013
<i>Eragrostis minor</i> Host	Eragrostis faux-pâturin	Nat. (E.)	AC	NA			1999
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	Ind.	CC	LC			2013
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	Ind.	RR	LC		Z 1	2003
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Euphorbe des jardins	Nat. (E.)	AC	NA			2003

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Euphorbia peplus L.</i>	Euphorbe omblette	Ind.	CC	LC			2002
<i>Evonymus europaeus L.</i>	Fusain d'Europe	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Fagus sylvatica L.</i>	Hêtre	Ind.	CC	LC			2013
<i>Festuca gigantea (L.) Vill.</i>	Fétuque géante	Ind.	AC	LC			2013
<i>Festuca heterophylla Lam.</i>	Fétuque à feuilles variables	Ind.	AC	LC			2012
<i>Festuca rubra L.</i>	Fétuque rouge	Ind.	C	LC			2013
<i>Filipendula ulmaria (L.) Maxim.</i>	Reine des prés	Ind.	CC	LC			2013
<i>Fragaria vesca L.</i>	Fraisier des bois	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Frangula dodonei Ard.</i>	Bourdaïne	Ind.	C	LC			2009
<i>Fraxinus excelsior L.</i>	Frêne élevé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Galium aparine L.</i>	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Galium mollugo L.</i>	Gaillet mollugine	Ind.	CCC	LC			2003
<i>Galium odoratum (L.) Scop.</i>	Aspérule odorante	Ind.	R	LC			2013
<i>Galium verum L.</i>	Gaillet jaune	Ind.	CC	LC			2009
<i>Genista sagittalis L.</i>	Genêt ailé	Ind.	RR	VU		Z 1	1899
<i>Geranium molle L.</i>	Géranium à feuilles molles	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Geranium pusillum L.</i>	Géranium fluet	Ind.	CC	LC			2013
<i>Geranium pyrenaicum Burm.f.</i>	Géranium des Pyrénées	Ind.	CC	LC			2013
<i>Geranium robertianum L.</i>	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Geum rivale L.</i>	Benoîte des ruisseaux	Ind.	RRR	CR	PR	Z 1	1911
<i>Geum urbanum L.</i>	Benoîte des villes	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Glechoma hederacea L.</i>	Lierre terrestre	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Hedera helix L.</i>	Lierre grimpant	Ind.	CCC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Helleborus foetidus L.</i>	Hellébore fétide	Ind.	AR	LC			2013
<i>Helleborus viridis L.</i>	Hellébore vert	Ind.	RRR	EN			1919
<i>Heracleum sphondylium L.</i>	Berce commune	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Hieracium umbellatum L.</i>	Epervière en ombelle	Ind.	AR	LC			2003
<i>Holcus lanatus L.</i>	Houlque laineuse	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Holcus mollis L.</i>	Houlque molle	Ind.	C	LC			2013
<i>Hordeum murinum L.</i>	Orge des rats	Ind.	CC	LC			2009
<i>Humulus lupulus L.</i>	Houblon	Ind.	CC	LC			2013
<i>Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.</i>	Jacinthe des bois	Ind.	C	LC	CO		2013
<i>Hypericum hirsutum L.</i>	Millepertuis velu	Ind.	AC	LC			2013
<i>Hypericum perforatum L.</i>	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Hypericum pulchrum L.</i>	Millepertuis élégant	Ind.	C	LC			2013
<i>Hypochaeris radicata L.</i>	Porcelle enracinée	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Ilex aquifolium L.</i>	Houx	Ind.	C	LC	CO		2013
<i>Iris foetidissima L.</i>	Iris fétide	Ind.	AR	LC			2003
<i>Iris pseudacorus L.</i>	Iris faux-acore	Ind.	CC	LC			2013
<i>Juglans regia L.</i>	Noyer commun	Nat. (E.)	CC	NA			2013
<i>Juncus articulatus L.</i>	Jonc à fruits luisants	Ind.	C	LC			2013
<i>Juncus bufonius L.</i>	Jonc des crapauds	Ind.	C	LC			2013
<i>Juncus conglomeratus L.</i>	Jonc aggloméré	Ind.	C	LC			2013
<i>Juncus effusus L.</i>	Jonc épars	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Juncus inflexus L.</i>	Jonc glauque	Ind.	CC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	Nat. (E.)	C	NA			2013
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Aubour faux- ébénier	Nat. (E.)	AC	NA			2012
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue sauvage	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune	Ind.	C	LC			2003
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre	Ind.	CC	LC			2013
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	Nat. (S.)	AC	NA			2013
<i>Lepidium squamatum</i> Forssk.	Corne-de-cerf écailleuse	Ind.	C	LC			2009
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	Ind.	CCC	LC			2011
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère ovale	Ind.	CC	LC			2013
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	Ind.	CCC	LC			2003
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies	Ind.	C	LC			2013
<i>Lycium barbarum</i> L.	Lyciet commun	Nat. (S.)	RR	NA			1988
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	Ind.	CC	LC			2009
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	Ind.	CC	LC			2009
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	Ind.	C	LC			2013
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	Ind.	CC	LC			2013
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux- houx	Nat. (E.)	AR	NA			2002
<i>Malva alcea</i> L.	Mauve alcée	Ind.	R	LC			2013
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Petite mauve	Ind.	CC	LC			2009
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire fausse- camomille	Nat. (E.)	CC	NA			2009

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	Ind.	CC	LC			2009
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachetée	Ind.	CC	LC			2013
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	Ind.	C	LC			2013
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	Ind.	CC	LC			2009
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes	Ind.	CC	LC			1999
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	Ind.	C	LC			2013
<i>Milium effusum</i> L.	Millet diffus	Ind.	C	LC			2013
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	Ind.	CC	LC			2011
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murs	Ind.	C	LC			2013
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	Myosotis des bois	Ind.	R	LC			2003
<i>Myosurus minimus</i> L.	Queue-de-souris naine	Ind.	RR	EN			1878
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	Cresson de Fontaine	Ind.	C	LC			2009
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich.	Néottie nid-d'oiseau	Ind.	AR	LC			2009
<i>Ononis spinosa</i> L.	Bugrane épineuse	Ind.	CC	LC			2009
<i>Onopordum acanthium</i> L.	Onopordon fausse-acanthe	Ind.	AC	LC			2009
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench	Ophrys bourdon	Ind.	RR	NT		Z 2	1899
<i>Orchis militaris</i> L.	Orchis militaire	Ind.	R	LC			1899
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre	Ind.	AC	LC			1899
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	Ind.	CC	LC			2013
<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd.	Orobanche du thym	Ind.	RR	VU			1899
<i>Orobanche hederæ</i> Duby	Orobanche du lierre	Ind.	RR	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Orobanche minor</i> Sm.	Orobanche du trèfle	Ind.	RR	VU			2013
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire de Judée	Ind.	CC	LC			2013
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles	Ind.	AR	LC			2013
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge commune	Nat. (S.)	AR	NA			2011
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Pentaglottis sempervirens</i> (L.) Tausch ex L.H.Bailey	Buglosse toujours vert	Subsp.	.	NA			2003
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	Ind.	CC	LC			2009
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Roseau commun	Ind.	CC	LC			2013
<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre langue-de-cerf	Ind.	AC	LC			2013
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	Nat. (E.)	C	NA			2013
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	Ind.	CCC	LC			2003
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	Ind.	CC	LC			2013
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz	Polygale du calcaire	Ind.	R	LC			1899
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	Ind.	CCC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Polygonum persicaria L.</i>	Renouée persicaire	Ind.	CCC	LC			1999
<i>Polypodium interjectum Shivas</i>	Polypode du chêne	Ind.	AC	LC			2002
<i>Polystichum aculeatum (L.) Roth</i>	Polystic à aiguillons	Ind.	R	LC	PR, CO	Z 1	2013
<i>Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn.</i>	Polystic à soies	Ind.	R	LC	CO	Z 1	2013
<i>Populus alba L.</i>	Peuplier blanc	Nat. (E.)	AC	NA			2013
<i>Populus nigra L.</i>	Peuplier noir	Ind.	AC ?	DD			2013
<i>Populus x canadensis Moench</i>	Peuplier hybride	Nat. (S.)	.	NA			2003
<i>Potentilla reptans L.</i>	Potentille rampante	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Primula elatior (L.) Hill</i>	Primevère élevée	Ind.	C	LC			2013
<i>Prunella vulgaris L.</i>	Brunelle commune	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Prunus avium (L.) L. [1755]</i>	Merisier vrai	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Prunus padus L.</i>	Cerisier à grappes	Nat. (S.)	R	NA			1922
<i>Prunus spinosa L.</i>	Prunellier	Ind.	CCC	LC			2011
<i>Pseudofumaria lutea (L.) Borkh.</i>	Corydale jaune	Subsp.	.	NA			1999
<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn</i>	Fougère aigle	Ind.	C	LC			2013
<i>Quercus petraea Liebl.</i>	Chêne sessile	Ind.	CCC	LC			2012
<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Ranunculus acris L.</i>	Renoncule âcre	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Ranunculus auricomus L.</i>	Renoncule à tête d'or	Ind.	C	LC			2003
<i>Ranunculus ficaria L.</i>	Ficaire fausse-renoncule	Ind.	CC	LC			2003
<i>Ranunculus repens L.</i>	Renoncule rampante	Ind.	CCC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Ranunculus sceleratus L.</i>	Renoncule scélérate	Ind.	C	LC			1999
<i>Reynoutria japonica Houtt.</i>	Renouée du Japon	Nat. (E.)	C	NA			2013
<i>Rhamnus cathartica L.</i>	Nerprun purgatif	Ind.	C	LC			2013
<i>Ribes nigrum L.</i>	Cassis	Nat. (S.)	R	NA			2013
<i>Ribes rubrum L.</i>	Groseillier rouge	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Ribes uva-crispa L.</i>	Groseillier à maquereau	Ind.	AC	LC			2009
<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)	CCC	NA			2013
<i>Rosa arvensis Huds.</i>	Rosier des champs	Ind.	CCC	LC			2012
<i>Rubus caesius L.</i>	Rosier bleue	Ind.	CCC	LC			2011
<i>Rubus fruticosus (Groupe)</i>	Ronce commune	Ind.	CCC	LC			2012
<i>Rumex crispus L.</i>	Oseille crépue	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Rumex obtusifolius L.</i>	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Rumex sanguineus L.</i>	Oseille sanguine	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Sagina apetala Ard.</i>	Sagine apétale	Ind.	C	LC			2013
<i>Salix alba L.</i>	Saule blanc	Ind.	CC	LC			2013
<i>Salix caprea L.</i>	Saule marsault	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Salix cinerea L.</i>	Saule cendré	Ind.	CC	LC			2013
<i>Salix fragilis L.</i>	Saule fragile	Ind.	R ?	DD			1900
<i>Sambucus nigra L.</i>	Sureau noir	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Sanguisorba minor Scop.</i>	Petite Pimprenelle	Ind.	CC	LC			2003
<i>Scrophularia auriculata Loeff. ex L.</i>	Scrofulaire aquatique	Ind.	CC	LC			2009
<i>Scrophularia nodosa L.</i>	Scrofulaire noueuse	Ind.	CC	LC			2002
<i>Scutellaria galericulata L.</i>	Scutellaire casquée	Ind.	AC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	Ind.	CCC	LC			2011
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verte	Ind.	C	LC			2003
<i>Silene gallica</i> L.	Silène de France	Ind.	RRR	CR ?		Z 3	1892
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs	Ind.	CC	LC			2009
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	Nat. (E.)	C	NA			2013
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Solidage verge d'or	Ind.	AC	LC			2013
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal	Ind.	C	LC			2013
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubaniér émergé	Ind.	R	LC			2013
<i>Stachys palustris</i> L.	Epière des marais	Ind.	AC	LC			2013
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epière des bois	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	Ind.	CC	LC			2013
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	Ind.	CCC	LC			2003
<i>Symphytum officinale</i> L.	Grande consoude	Ind.	CC	LC			2013
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	Ind.	CC	LC	CO		2013
<i>Taraxacum campylodes</i> G.E.Haglund	.	NV	.	DD			2003
<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Pissenlit	Ind.	CC	LC			2013
<i>Taxus baccata</i> L.	If	Nat. (E.)	AC	NA	CO		2013
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	Ind.	R	LC	PR	Z 1	1964
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	Ind.	CC	LC			2013

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	Tilleul à grandes feuilles	Ind.	C	LC			2002
<i>Trifolium pratense L.</i>	Trèfle des prés	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Tussilago farfara L.</i>	Tussilage	Ind.	CC	LC			2003
<i>Typha latifolia L.</i>	Massette à larges feuilles	Ind.	C	LC			2013
<i>Ulmus minor Mill.</i>	Orme champêtre	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Valeriana officinalis L.</i>	Valériane officinale	Ind.	AC	LC			2009
<i>Valerianella carinata Loisel.</i>	Mâche carénée	Ind.	C	LC			2003
<i>Valerianella eriocarpa Desv.</i>	Mâche à fruits velus	Ind.	RR	VU		Z 3	1886
<i>Verbena officinalis L.</i>	Verveine officinale	Ind.	CCC	LC			2003
<i>Veronica beccabunga L.</i>	Véronique des ruisseaux	Ind.	AC	LC			2013
<i>Veronica chamaedrys L.</i>	Véronique petit-chêne	Ind.	CC	LC			2013
<i>Veronica hederifolia L.</i>	Véronique à feuilles de lierre	Ind.	CC	LC			2003
<i>Veronica persica Poir.</i>	Véronique de Perse	Nat. (E.)	CCC	NA			2009
<i>Viburnum lantana L.</i>	Viorne mancienne	Ind.	CC	LC			2012
<i>Viburnum opulus L.</i>	Viorne obier	Ind.	CC	LC			2011
<i>Vicia hirsuta (L.) Gray</i>	Vesce hérissée	Ind.	C	LC			2003
<i>Vicia sativa L.</i>	Vesce cultivée	Ind.	CCC	LC			2013
<i>Vicia sepium L.</i>	Vesce des haies	Ind.	CC	LC			2013
<i>Vinca minor L.</i>	Petite pervenche	Ind.	C	LC			2013
<i>Viola hirta L.</i>	Violette hérissée	Ind.	C	LC			2009

Atlas communal des milieux naturels – Commune de Valmondois

<i>Viola odorata L.</i>	Violette odorante	Ind.	CCC	LC			2009
<i>Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau</i>	Violette de Reichenbach	Ind.	CC	LC			2003
<i>Viscum album L.</i>	Gui	Ind.	CC	LC	CO		2013

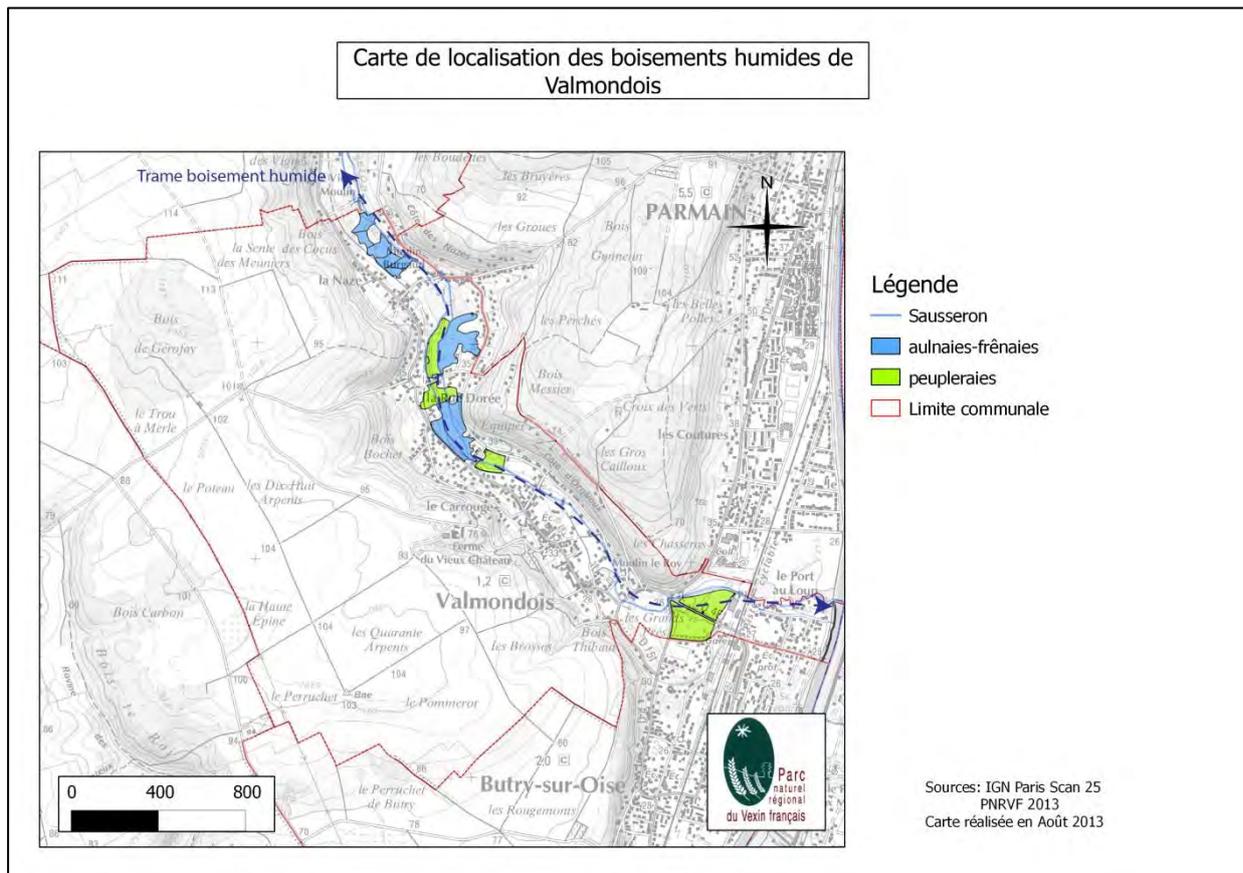
Annexe 2 : Fiches descriptives des milieux naturels

Commune de Valmondois  
Parc Naturel Régional du Vexin Français



**Secteurs à protéger, à mettre en valeur et à requalifier pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme :**

**Les forêts humides**



### Description :

En fonction de certains facteurs (climatiques, géologiques, géomorphologiques, physico-chimiques...), se développent des types forestiers particuliers avec une flore spécifique, certains rares du fait de l'originalité des conditions environnementales.

Au niveau des sources ou le long des petites rivières, souvent sous la forme d'un mince cordon rivulaire, s'installe l'aulnaie-frênaie.



*Aulnaie-frênaie marécageuse au niveau d'une source*

Malgré l'engorgement en eau du sol assez important pendant une partie de l'année, les processus de décomposition de la matière organique sont excellents, permettant à de nombreuses espèces nitrophiles de s'installer dans la strate herbacée comme la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Balsamine des bois (*Impatiens nolitangere*)...

Au niveau des petites sources et suintements, l'aulnaie

peut également s'installer mais avec une strate herbacée particulière dominée par de petites laïches telles que la Laïche espacée (*Carex remota*), la Laïche pendante (*Carex pendula*), la Grande prêle (*Equisetum telmateia*)

### Valeur patrimoniale :

Ces milieux naturels ont considérablement régressé avec la conversion systématique en peupleraie des stations favorables en vallée ou le drainage de ces bois très humides et jugés improductifs.

Ces milieux sont considérés comme prioritaire à l'annexe I de la directive "Habitats-Faune-Flore" qui liste les habitats naturels devenus rares en Europe. Ces boisements peuvent en outre se révéler très intéressants pour la faune, pouvant notamment accueillir le Pic noir ou le Martin pêcheur en nidification, être utilisés par les chauves-souris en chasse ou pour établir leurs gîtes.

Le Cordulegastre annelé, une libellule protégée en Ile-de-France a été régulièrement observé en train de pondre dans les gouilles de ces boisements. Ces milieux possèdent donc une forte valeur patrimoniale et un intérêt au niveau national.

### Contribution aux continuités écologiques (Trame verte et bleue) :



*Cordulegastre annelé (Cordulegaster boltonii)*

De nombreuses communautés végétales et animales dépendent des milieux humides. Ces communautés sont variées, en fonction de la fréquence et de la durée des submersions, de la nature des fonds et de l'eau. Elles comptent maintes espèces d'intérêt patrimonial. Ces espèces figurent parmi celles qui ont le plus souffert de la dégradation de leur milieu. Toutes ou presque se sont raréfiées, beaucoup ont disparu de la région au cours du siècle

dernier. Bien d'autres sont menacées d'extinction. Les espèces animales suivent le mouvement, les amphibiens étant un des groupes d'espèces les plus menacées. Les groupes d'espèces les plus représentatifs des milieux humides sont sans doute les amphibiens et les odonates (libellules), même si d'autres insectes et invertébrés comptent beaucoup d'espèces inféodées à ces milieux. Les animaux des mares, par exemple, comptent aussi bien des coléoptères (dytiques) que des punaises, des trichoptères (phryganes et autres « mouches » des pêcheurs), ou encore des crustacés, des mollusques (limnées), des vers (sangues).

Le maintien de la trame de milieux humides de la commune est donc fondamental pour la préservation de nombreuses espèces animales qui nécessitent pour leurs besoins vitaux (alimentation, repos et reproduction) un environnement de ce type. Certes, beaucoup de ces espèces sont susceptibles de déplacements, soit sur des environnements plus hostiles (revêtements minéraux), soit par la voie des airs (insectes volants en particulier), mais dans ces milieux hostiles, les capacités de déplacements sont souvent plus réduites. Certaines espèces comme les grands tritons par exemple supportent très mal de se déplacer sur des surfaces minérales sèches (leur tégument doit rester humide, car il sert d'organe de respiration).

### Dynamique de végétation :

La forêt est une formation climacique sous nos latitudes, c'est à dire l'état le plus stable vers lequel évolue tout milieu naturel, en l'absence de perturbation naturelle (crue, tempête) ou anthropique (coupe rase).

La dynamique forestière des boisements humides, en l'absence de perturbation du régime hydrique, est assez lente. La saturation du sol en eau constitue en effet un facteur limitant pour le développement des ligneux et ces boisements constituent de piètres forêts de

production. Dans les trouées qui peuvent apparaître dans ce type de boisement, la mégaphorbiaie (prairie naturelle nitrophile) peut se développer.

### Etat de conservation :

Les boisements humides de la commune sont localisés sur les alluvions de la vallée du Sausseron. Nous retrouvons deux boisement humides quelques peu différents.

Deux types d'aulnaies en mosaïque peuvent être rencontrés sur Valmondois. Dans les secteurs les plus humides, les aulnaies sont du type à hautes herbes avec la présence de la Laïche des rives (*Carex riparia*) et de la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), le cassis (*Ribes nigrum*) et des espèces de la mégaphorbiaie. Globalement, leur état de conservation est moyen.

Dans les secteurs les plus secs, en transition avec les boisements mésophiles, les aulnaies prennent la forme d'aulnaies à groseillier (*Ribes rubrum*), avec la présence d'espèces de sous-bois frais comme la Parisette (*Paris quadrifolia*). Ces aulnaies sont plutôt dans un état de conservation satisfaisant.

### Préconisation de gestion :

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, les traitements phytocides sont à proscrire sur ces milieux. D'une façon générale, toute action pouvant entraîner la perturbation ou la destruction du milieu -à fortiori en tant qu'habitat d'espèces protégées au titre de l'article L 411-1 du Code de l'Environnement- est interdite.

Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) ne permettant pas d'édicter des prescriptions de gestion écologiques, la protection au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme est complétée par l'identification au titre de l'article L 123-1-5 7° du même Code, identification assortie des prescriptions suivantes :

- protection stricte de la végétation (cortège d'essences autochtones en place) ;
- pas de drainage ou autres actions susceptibles de détruire l'alimentation ou l'hydromorphie de l'habitat ;
- pas d'interventions avec des engins lourds risquant de tasser les sols ;
- pas de conversion en populiculture ;
- pas de coupe rase, intervention légère si besoin ;
- maintien d'arbres morts sur pied et au sol ainsi que d'arbres à cavités ;
- recherche d'un équilibre entre les zones d'ombre et de lumière par des coupes sélectives.



### Description :

Il s'agit d'une série de boisements à typologie complexe et à structure très variable en fonction de la pédologie, de l'humidité, de la trophie du sol, de la gestion sylvicole.

Ces forêts sont localisées sur des sols plus ou moins fertiles, acidiclins à calcicoles, frais à humides.

Ils prennent la forme de boisements dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné par le Chêne sessile (*Quercus petraea*) en conditions acidiclins.



Chênaie-charmaie à jacinthe des bois

Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) va être bien représenté dans les boisements assez jeunes, mais également sur les zones de replats ou de bas de versants où la stagnation d'eau est possible.

Dans les endroits plus secs, sur substrat neutrophile à calcicole, le Charme (*Carpinus betulus*) est en revanche mieux représenté en sous-étage.

La gestion forestière en taillis ou taillis sous futaie peut également produire des chênaies-charmaies secondaires issues de hêtraie mésophile.



Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)

le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*).

La strate herbacée est très variable en fonction de la pédologie. En conditions neutrophiles sur sols argilo-sableux, elle est occupée par l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), le Millet diffus (*Milium effusum*), l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), la Jacynthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).

En conditions acidiclins sur sols plus sableux, la chênaie-charmaie est caractérisée par la présence de la Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*),

En conditions calciclins sur sols marnicoles, la Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) et le Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*) caractérisent la chênaie-charmaie.

La chênaie-frênaie présente quant à elle une plus forte tendance calcicole. Elles se présentent généralement sous la forme d'un taillis sous futaie, issu de la reconquête forestière d'une pelouse sèche sur calcaire ou de la dégradation d'une hêtraie calcicole.

Les espèces calcicoles y sont abondantes parmi lesquelles peuvent être citées le Laurier des bois (*Daphne laureole*), diverses espèces d'orchidées dont l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)

En condition plus eutrophe, dans des boisements généralement perturbés par l'activité humaine, la Petite pervenche (*Vinca minor*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*) s'installent.

Sur sols plus humides, d'autres espèces apparaissent comme la Ficaire (*Ranunculus ficaria*), la Primevère élevée (*Primula elatior*), la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*).



Raiponce en épi (*Phyteuma spicatum*)



Daphnée laureole (*Daphne laureola*)



Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)



Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*)

### Valeur patrimoniale :

Les chênaies-charmaies et la chênaie-frênaie calcicole sont des boisements relativement répandus sur le territoire du Parc, mais dont certains faciès, à strate herbacée relativement diversifiée, méritent d'être conservés.

Pour cette raison, les faciès les plus riches possèdent une valeur patrimoniale moyenne et un intérêt local à régional (si présence d'espèces végétales déterminantes de ZNIEFF ou en cas de retour potentiel à une hêtraie-chênaie, habitat d'intérêt communautaire).

### Dynamique de végétation :

La forêt est une formation climacique sous nos latitudes, c'est à dire l'évolution finale des milieux naturels.

En l'absence de perturbation naturelle (tempête) ou anthropique (coupe rase), ces milieux sont relativement stables. La gestion forestière tend à favoriser les sylvofaciès de chênaie-charmaie au détriment de la hêtraie-chênaie.

### Etat de conservation :

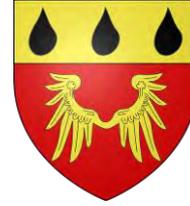
Les forêts mésophiles représentent l'un des milieux les plus présents sur la commune de Valmondois, ils se localisent sur la grande majorité des versants de la vallée du Sausseron. Ces boisements se caractérisent entre chênaie-frênaie calcicole et chênaie-charmaie calcicline.

Leurs états de conservation restent variables suivant leur gestion, leur proximité des habitations et leur exposition à l'eutrophisation liée aux intrants agricole des cultures adjacentes.

### Préconisation de gestion :

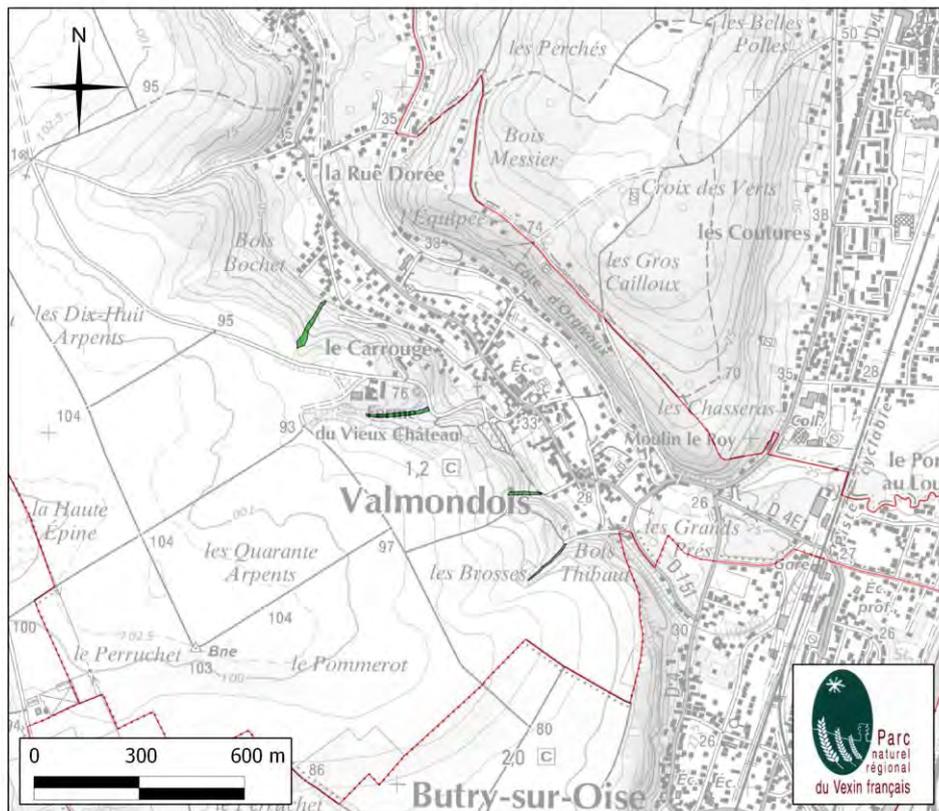
- Mise en place d'une politique de conservation de la trame boisée (notion de corridor écologique) de la commune d'Auvers-sur-Oise (acquisition, convention, sensibilisation des propriétaires privés...)
- Création de zones tampons entre les cultures et les boisements / favoriser les jachères en liaison avec la gestion des ruissellements
- Sylviculture douce (pas de coupe rase, conservation de bois mort, gestion en futaie irrégulière et mélangée...)
- Lutte contre les invasives, le Robinier faux-acacia notamment

Commune de Valmondois  
Parc Naturel Régional du Vexin français



## Bois de pente et de ravin

Carte de localisation des bois de pente et de ravin



### Légende

-  bois de pente et de ravin
-  Limite communale

Scan: IGN Paris Scan 25  
PNRVF 2013  
Carte réalisée en Août 2013

Description :



*La scolopendre (Asplenium scolopendrium)*

Il s'agit de forêts fraîches et humides installées sur des pentes plus ou moins abruptes (30° ou plus) exposées au Nord ou à l'Ouest. Le substrat y est composé d'éboulis instables ou de colluvions de versants.

La strate arborée y est dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), diverses espèces d'Érables (*Acer pseudoplatanus*, *Acer campestre*...)

Le microclimat froid et humide qui règne dans ces boisements est propice à l'établissement de nombreuses fougères, tels que la Scolopendre

(*Asplenium scolopendrium*), le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), le Dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis*).

Sur le territoire du parc, ils sont présents de manière ponctuelle, en particulier sur les pentes escarpées et fraîches des ravines.

La strate arborée comporte une espèce caractéristique, l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Celui-ci accompagné par le hêtre, le frêne, l'érable champêtre, le merisier, le chêne...



*Ravine avec population de Scolopendre*

Valeur patrimoniale :



*Le polystic à aiguillons (Polystichum aculeatum)*

Il s'agit d'un habitat forestier assez rare, lié à des conditions micro-climatiques et édaphiques très particulières.

Pour cette raison, ces milieux sont déterminants de ZNIEFF pour l'Île-de-France et considérés comme prioritaire au titre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Sa valeur patrimoniale est donc très forte et son intérêt national.

### Dynamique de végétation :

Il s'agit d'une formation très caractéristique liée à son biotope de pente escarpée et qui résulte d'une évolution assez rapide.

En l'absence de perturbation naturelle (tempête) ou anthropique (coupe rase), ces milieux sont relativement stables.

Ces boisements sont sensibles aux atteintes telles que des coupes rases ou l'eutrophisation due aux activités agricoles.

### Etat de conservation :

Les boisements de pentes de Valmondois sont très caractéristiques de cet habitat patrimonial. La flore y est typique et assez diversifiée.

Ils présentent une surface assez limitée par rapport aux autres étendues forestières présentes sur la commune.

### Préconisation de gestion :

Malgré une fertilité assez élevée liée à l'humidité atmosphérique constante, à la bonne activité biologique du sol, riche en éléments minéraux, l'inaccessibilité de la majorité de ces peuplements en limite très fortement l'intérêt économique.

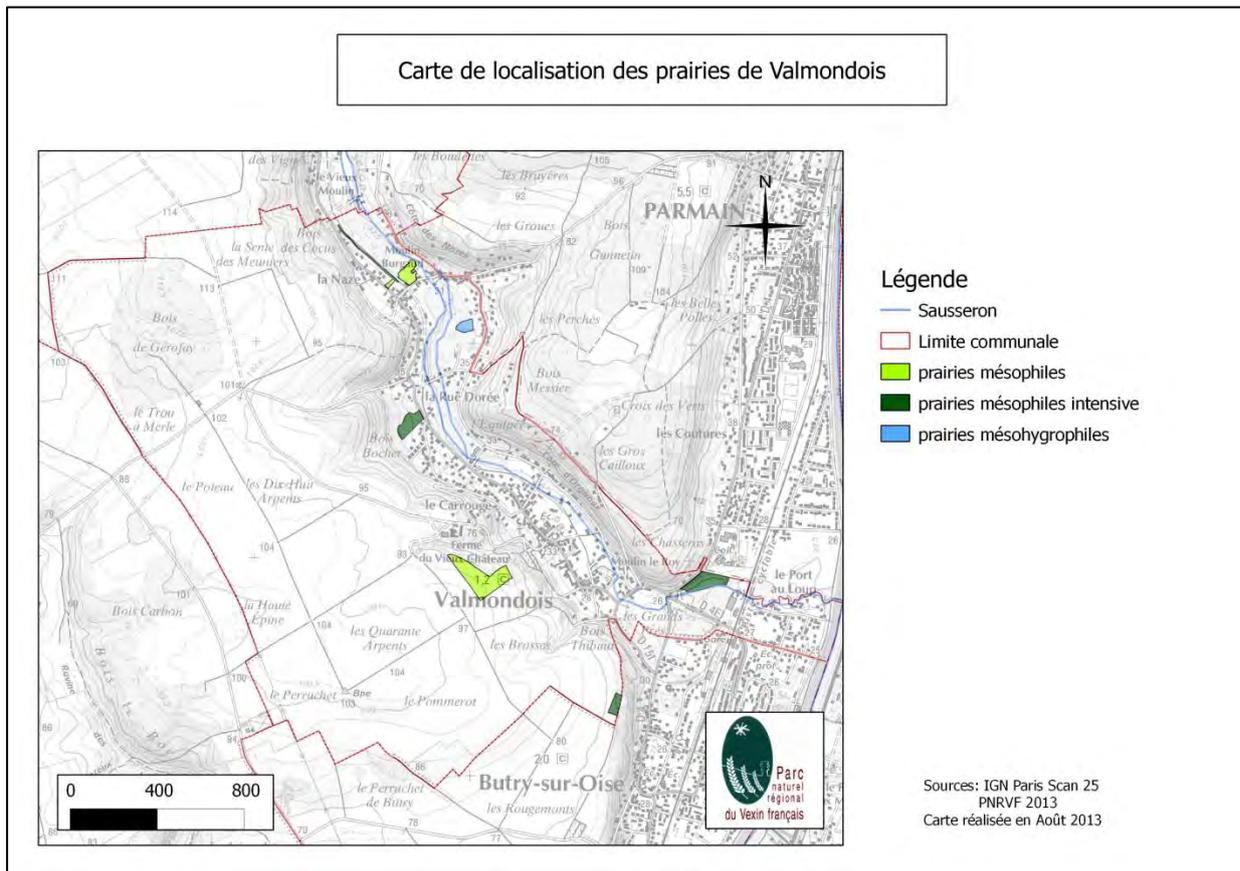
Hormis une sylviculture douce (pas de coupe rase, conservation de bois mort et d'arbres intéressants pour la biodiversité (arbres creux, fissurés), gestion en futaie irrégulière et mélangée) voire aucune gestion, peu de choses sont à faire pour conserver ce milieu naturel.

Commune de Valmondois  
Parc Naturel Régional du Vexin Français



**Secteurs à protéger, à mettre en valeur et à requalifier pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme**

## Les prairies de fauches et pâturées



### Description :

Les prairies sont des formations végétales continues, constituées majoritairement de graminées. Leur composition floristique est très variable, liée à différents facteurs (humidité, climat, activités humaines).

Le facteur naturel influençant le plus leur composition est le niveau hydrique du sol : on distingue des prairies hygrophiles sur sols très humides, des prairies mésohygrophiles sur sols humides et des prairies mésophiles sur sols frais à sec.

Les pratiques agricoles confèrent des structures différentes aux prairies. Les prairies pâturées vont être dominées par des plantes assez basses, adaptées au piétinement et à l'abroustissement, comme le Ray grass commun (*Lolium perenne*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) sur les prairies pâturées mésohygrophiles...



*Jonc glauque (Juncus inflexus)*



*Trèfle rampant (Trifolium repens)*



*Ray-gras commun (Lolium)*

Au contraire les prairies fauchées mésophiles vont être dominées par des graminées sociales à fort pouvoir de recouvrement, comme par exemple le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), mais également accompagnées par de nombreuses plantes à fleurs, favorisées par l'exportation des produits de coupe.

En fonction du caractère plus ou moins intensif des pratiques agricoles, différents types prairiaux peuvent être identifiés.

On parle de prairies mésotrophes lorsque le sol est moyennement riche, et de prairies eutrophes lorsque le sol est riche en éléments nutritifs pour les plantes (en particulier azote).

Cet enrichissement du sol peut avoir différentes causes (surpâturage, fertilisation trop importante) et se traduit par une banalisation de la flore, disparition des plantes à fleurs au profit de plantes banales tolérant des taux d'azote élevés, comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), les Chardons commun (*Cirsium vulgare*) et des champs (*C. arvense*).



*Prairie mésophile de fauche*

### Contribution aux continuités écologiques (*Trame verte et bleue*) :

Plus globalement, le maintien de la trame prairiale de la commune est fondamental pour la préservation de nombreuses espèces animales qui nécessitent pour leurs besoins vitaux (alimentation, repos et reproduction) un environnement herbacé. Certes, beaucoup d'entre elles sont susceptibles de déplacements, soit sur des environnements plus hostiles (revêtements minéraux), soit par la voie des airs (insectes volants en particulier), mais dans ces milieux hostiles, les capacités de déplacements sont souvent plus réduites. Par ailleurs, certaines espèces ou, parfois, les représentants de l'un des deux sexes sont dépourvus d'ailes et donc soumis strictement à la marche ou la reptation en milieu herbacé.

Les insectes représentent une forte majorité des espèces vivantes recensées en Île-de-France. Nombre d'entre eux dépendent pour leur alimentation, à différents stades de leur vie, d'une ou plusieurs espèces végétales herbacées. D'autres espèces vont être directement dépendantes des milieux herbacés, soit pour leur alimentation (certains mollusques, batraciens, rongeurs, etc.), soit pour leurs déplacements (escargots et limaces), soit indirectement (nombreux insectivores ou encore une partie de la faune du sol). En effet, à

l'autre bout de la chaîne alimentaire, les insectes sont à la base de l'alimentation de nombreux vertébrés (amphibiens, reptiles, oiseaux, petits mammifères). Aussi la chute de la biomasse d'insectes est-elle dramatique pour toute la faune.

### Valeur patrimoniale :

Les prairies de fauche, mésophile et méso-hygrophile, sont toutes les deux des habitats déterminants de ZNIEFF, en très forte régression en Ile-de-France. Les prairies mésophiles de fauche sont en outre inscrites à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », qui liste les habitats devenus rares à l'échelle européenne.

Les prairies pâturées ne sont pas déterminantes de ZNIEFF ni inscrites à la directive européenne « habitats-Faune-Flore » mais sont également des milieux en régression et qui constituent les milieux de chasse de nombreuses espèces animales menacées sur le territoire (Chouette chevêche, chauve-souris).

Le maintien de la trame prairiale de la commune est donc fondamental pour la préservation de cette faune associée et menacée.

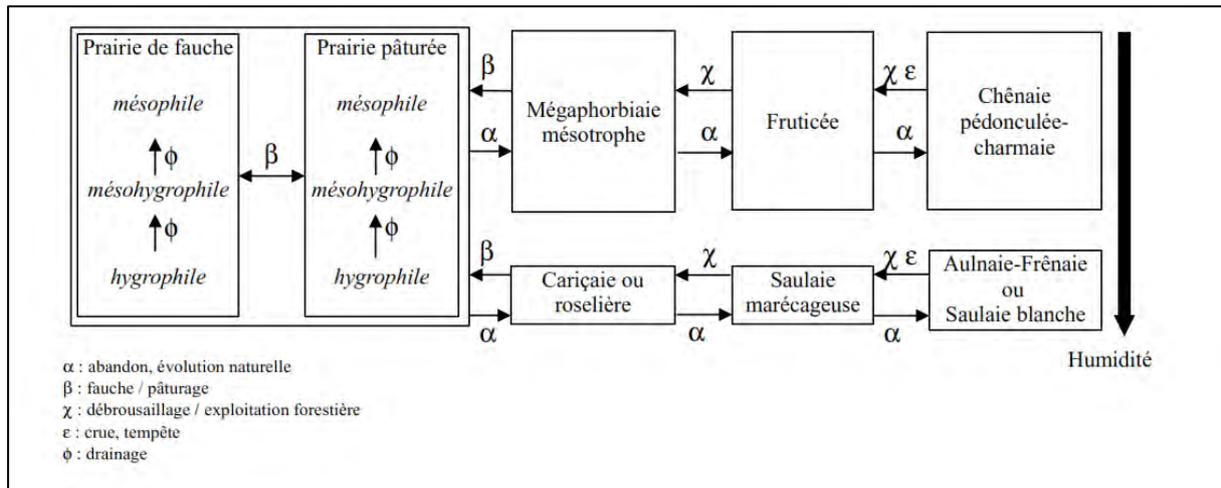
Pour cette raison, il est attribué un intérêt patrimonial local aux prairies permanentes pacagées, un intérêt écologique régional aux prairies de fauche méso-hygrophiles et hygrophiles, et national pour les prairies de fauches mésophiles à Fromental.

### Dynamique de végétation :

En l'absence de toute intervention humaine, la répartition des habitats prairiaux se fait d'abord en fonction du gradient hydrique.

Dans les secteurs les plus humides, la végétation est d'abord occupée par une végétation de roselière ou de cariçaie. Ces milieux sont progressivement boisés par les saules (saulaie marécageuse à Saule cendré dans les dépressions humides et à Saules à trois étamines sur les bords de la rivière). Ces milieux préforestiers constituent les prémices à l'installation des boisements alluviaux, aulnaie à hautes herbes ou forêt galerie à Saule blanc en bord de rivière.

Dans les secteurs mésohygrophiles à mésophiles, la végétation en place correspond à la mégaphorbiaie, dans des stades plus ou moins eutrophes. La mégaphorbiaie est progressivement colonisée par des arbustes épineux tels que les prunelliers ou les aubépines. Cette fruticée cède peu à peu sa place aux espèces de la chênaie pédonculée-charmaie. La mise en place d'activités agricoles extensives (fauche, pâturage) sur ces milieux naturels conduit à l'apparition des différents types prairiaux évoqués précédemment.



### Etat de conservation :

La commune de Valmondois possède quelques prairies mésophiles. Ces milieux représentent une très petite partie de la surface communale. Celles-ci subissent une gestion intensive (probablement de surpâturage) et voient donc leur état se dégrader.

Cependant, malgré une diversité plus ou moins pauvres, ces prairies forment une trame sur la commune, un support écologique, que se soit pour l'entomofaune, les mammifères ou les oiseaux. En effet, les prairies offrent un habitat et un terrain de chasse favorable à de nombreux animaux.

### Préconisation de gestion :

La conservation des prairies est liée au maintien d'une activité agricole de fauche et/ou de pâturage. Le caractère extensif de ces pratiques (charge de pâturage modérée, fertilisation nulle ou faible, pas de drainage, pas de traitement anti-dicotylédones, fauche avec exportation (valorisation des produits de coupes en fourrage)) est fondamental pour permettre à une flore et une faune diversifiée de s'y maintenir.

Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour améliorer l'état de conservation des prairies qui ont été définies au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme :

- conservation des surfaces en prairies, et prioritairement des prairies permanentes anciennes et fauchées, pas de changement d'affectation des parcelles concernées (pas de boisement, ni retournement pour une mise en culture)
- exploitation selon un mode de fauche extensif traditionnel : limiter les intrants (y compris les amendements calciques), fumure légère, gestion des regains par fauche estivale tardive ou par pâturage extensif ;
- adapter les charges de pâturage au type de sol. Les prairies sur versants ne supportent pas les mêmes charges que les prairies de vallée ou de plateau ;

- fenaison tardive si possible de préférence après le 15 juin ;
- fauche selon un sens rotatif centrifuge et/ou conservation de zones refuges pour la faune sur les marges ;
- fauche régulière des refus de pâturage ;
- proscrire les sur-semis qui appauvrissent la flore ;
- en cas de nécessité de destruction d'une surface en prairie pour les besoins de l'exploitation agricole ou des équipements et constructions autorisés par le règlement, rechercher la possibilité de restaurer une surface équivalente en espace prairial fauché.



Description :



*Roselière à Roseau commun (Phragmites australis)*



*Roseau commun  
Phragmites australis*

Les roselières et magnocariçaies sont composées de végétaux appelés « hélrophytes » et qui ont la particularité de pouvoir se développer sur des sols engorgés une partie de l'année, sur substrat mésotrophe à eutrophe.

Les roselières correspondent à des communautés à inondation régulière et assez prolongée sur des sols minéraux à matrice souvent vaseuse. Elles peuvent être rencontrées en bordure des mares, étangs, lacs et les zones de rivière de faible courant. Plusieurs types de roselière peuvent être rencontrées en fonction de la profondeur d'eau ou de la durée d'inondation.

La roselière à roseau commun (*Phragmites australis*) est la plus fréquente même si elle n'occupe que rarement des surfaces importantes dans le Vexin (étang de Santeuil, vallée de la Viosne).

Les roselières à Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*) ont besoin de plus d'eau que celle à Roseau commun et peuvent être rencontrées dans les eaux eutrophes de certains petits ruisseaux.

La Baldingère (*Phalaris arundinacea*) présente son optimum sur les rives des fleuves et des rivières et peut parfois être rencontrée en quantité abondante dans certaines prairies humides entretenues irrégulièrement. Sur substrat décapé, la roselière pionnière à Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) peut s'installer.



Les magnocariçaies s'installent sur des sols eutrophes, riches en matière organique, à éléments fins et à inondation moins prolongée. Elles forment des nappes souvent quasi-monospécifiques.

Comme pour les roselières, plusieurs types existent. Parmi les plus courants peuvent être cités les peuplements dominés par la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*).

Sur substrat plus ou moins tourbeux, les Laïches ne forment plus des nappes mais prennent la forme de touradons (structure en touffe) comme par exemple la Laïche paniculée (*Carex paniculata*) ou la Laïche élevée (*Carex elata*).



### Valeur patrimoniale :

Depuis le début des années 1950, les zones humides ont considérablement régressé en Île-de-France. Leur disparition est estimée à près de 60 %.

Pour cette raison, les roselières sont désormais considérées comme des milieux déterminants de ZNIEFF dans la région.

Les magnocariçaias ne bénéficient d'aucun régime de protection mais pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, leur valeur patrimoniale est au moins considérée comme locale.

### Dynamique de végétation :

L'accumulation de matière organique conduit à l'atterrissement progressif de la roselière. Cet atterrissement permet l'implantation des arbustes de la saulaie marécageuse à Saule cendré (*Salix cinerea*). Ce faciès d'embroussaillage est ensuite remplacé par l'aulnaie marécageuse.

L'évolution de la cariçaie est fortement dépendante du régime hydrologique du cours d'eau qui va déterminer la durée et la fréquence de la submersion, les espèces dominantes et les successions d'espèces. Comme pour les roselières ces milieux sont susceptibles de se boiser en cas de modification naturelle ou artificielle des conditions hydrologiques.

### Etat de conservation :

Sur la commune de Valmondois, nous retrouvons deux magnocariçaias ainsi qu'une roselière. Ces trois milieux ne présentent pas le même état de conservation.

La première magnocariçaie se localise au Nord de la commune, proche du Moulin Burgaud. Cette zone est une ancienne peupleraie. La réouverture de ce milieu et la proximité du Sausseron a donc favorisée le développement des espèces héliophyte. Cette magnocariçaie ne s'embroussaillant pas, elle reste en bonne état de conservation.

La seconde magnocariçaie se situe au Nord de la commune, proche du sentier du patrimoine. Ce milieu est dans un moins bon état de conservation que le précédent, due a son embroussaillage plus important, néanmoins nous pouvons relever un niveau hydrique plus important. Ce qui permet toujours le développement des espèces héliophytes, comme la Masette à large feuille (*Typha latifolia*) ou le Jonc épars (*Juncus effusus*).

La roselière se localise à la limite d'une peupleraie, sur les bords du Sausseron. Ce milieu est en bonne état de conservation mais la mise en place d'une gestion est indispensable pour sa pérennité.

Préconisation de gestion :

Compte-tenu de leur dynamique naturelle et de leur tendance à évoluer vers les stades boisés, un entretien régulier est à prévoir pour « rajeunir » ces milieux.

La roselière peut être fauchée et exportée, une moitié tous les 5 ans pour enlever la litière accumulée et empêcher ainsi l'atterrissement et la colonisation par les ligneux.

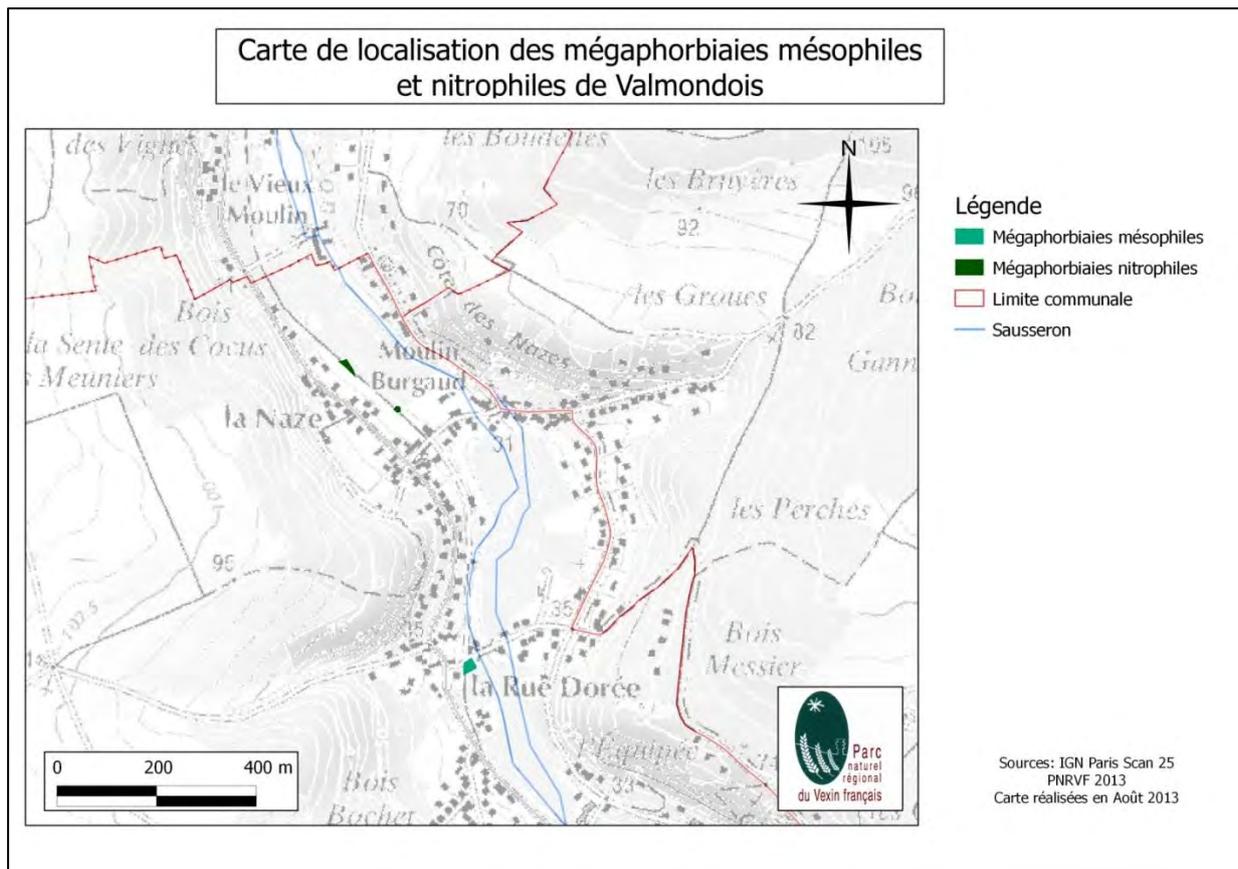
Pour les magnocariçaies, il conviendrait de prévoir une restauration du fonctionnement hydrologique naturel, lorsque cela est possible, notamment en favorisant ou en recréant les phases de submersion hivernale. Le débroussaillage et la fauche, avec exportation des produits de coupe, permettrait de limiter la colonisation des arbres et des arbustes.

Quel que soit le milieu humide considéré, les drainages sont absolument incompatibles avec leur conservation.

Compte-tenu de la raréfaction de ces habitats en lien avec la régression des zones humides, la reconversion des peupleraies après exploitation pourrait permettre d'accroître les surfaces de cet habitat sur le territoire du PNR du Vexin français.



## Mégaphorbiaies mésotrophes et eutrophes



### Description :

Il s'agit d'une formation herbacée et haute, qui s'installe sur des sols relativement riches en azote et plus ou moins inondables.

Le caractère mésotrophe (moyennement riche en azote) du sol permet à une flore assez diversifiée de s'installer.

Les espèces végétales qui caractérisent cette formation sont la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le Cirse des maraîchers

(*Cirsium oleraceum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Consoude (*Symphytum officinale*)...



*Mégaphorbiaie à Reine des prés (Filipendula ulmaria)*

Ces mégaphorbiaies peuvent se présenter en lisière de forêts humides ou dans les clairières intraforestières. Elles constituent également les marges plus sèches des tourbières alcalines.

Bien que préférant les conditions ouvertes et ensoleillées, ce groupement peut également constituer la strate herbacée des forêts alluviales.

En conditions plus riches, sur tourbe dégradée et minéralisée, sous les plantations de peupliers ou sous la forme de linéaire au bord des cours d'eau, des

faciès plus pauvres s'installent, dominés par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*).

Ces formations sont encore présentes sur de grandes surfaces dans les dernières tourbières alcalines du Vexin telles que le marais de Frocourt à Amenucourt ou le Marais du Rabuais à Aronville et Berville.

Elles sont également présentes ponctuellement sous forme de linéaire ou sur de petites surfaces ponctuelles le long des petites rivières qui sillonnent le Vexin, comme sur la commune de Valmondois où ces habitats se localisent en fond de vallée du Sausseron.

La présence des mégaphorbiaies est liée à l'absence d'activité humaine (fauche, pâturage), et de ce fait, ces milieux peuvent être considérés comme des prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales.

### Valeur patrimoniale :

Il s'agit d'un habitat devenu assez rare sur de grandes surfaces en région Île-de-France compte-tenu de la forte régression des zones humides. Il s'agit toutefois d'un milieu fréquent sur les marges des boisements humides, des noues des rivières...

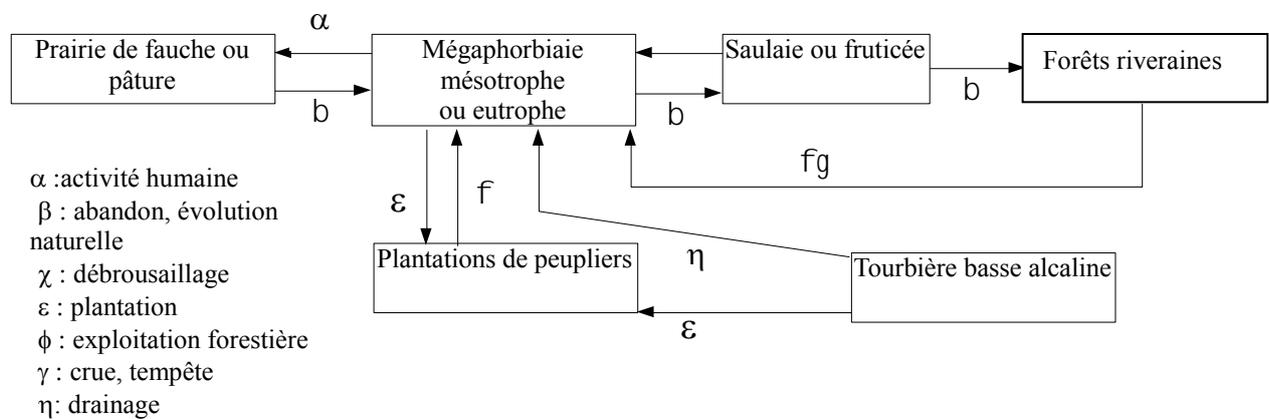
Ce milieu est en outre inscrit à l'annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Il peut donc être considéré comme d'intérêt régional pour les faciès les plus riches, ou d'intérêt local pour les faciès les plus eutrophes.

Dynamique de végétation :

Ces mégaphorbiaies dérivent de la destruction de forêts riveraines ou de l'abandon des activités humaines. Elles constituent des stades transitoires, prémices des boisements humides.

Par dynamique naturelle, elles peuvent céder la place à des fruticées plus ou moins humides ou à des saulaies puis à des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées-ormaies...).



Etat de conservation :

Une mégaphorbiaie eutrophe à Ortie dioïque (Urtica dioica) et Liseron des haies (Calystegia sepium) est présente au Nord de la commune de Valmondois, au niveau du sentier du patrimoine.

Sur le même sentier, nous pouvons aussi retrouver une seconde mégaphorbiaie eutrophe mais à un stade bien plus dégradée. En effet, elle est essentiellement composée de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce invasive, naturalisée en Europe, essentiellement dans les zones humides. La colonisation de ce milieu, par cette espèce, est due à une forte anthropisation et à un enrichissement du sol par les dépôts de déchets verts présents sur ce sentier.

Une mégaphorbiaie mésotrophe à Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*), à Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et à Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) est présente sur le sentier du patrimoine au niveau de la Rue Dorée. Nous pouvons aussi remarquer deux linéaires qui pourraient être caractérisés comme mégaphorbiaie mésotrophe grâce à la présence de la Grande Prêle (*Equisetum telmateia*) à proximité de la Villa Daumier

Nous ne retrouvons pas, à proprement dit, d'autres mégaphorbiaies mésotrophes sur la commune. Néanmoins la végétation herbacée des aulnaies, le lond du Sausseron, avec la présence de l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*), est caractéristique de cet habitat. Étant donné l'importance de la strate arborée, ces milieux ne peuvent être définies comme mégaphorbiaies mésotrophes.



Préconisation de gestion :

*Mégaphorbiaies mésotrophes :*

Compte-tenu de sa dynamique naturelle et de sa tendance à évoluer vers les stades boisés, un gyrobroyage régulier (tous les 3-4 ans) en fin de saison (septembre-octobre) destiné à contenir le développement des ligneux peut lui permettre de se maintenir.

Des débroussaillages ponctuels et/ou le pâturage extensif, pour peu que sa mise en œuvre soit possible, peut également permettre de maintenir l'ouverture du milieu.

Compte-tenu de la raréfaction de cet habitat en lien avec la régression des zones humides, la reconversion des peupleraies après exploitation pourrait permettre d'accroître les surfaces de cet habitat sur le territoire du PNR du Vexin français.

*Mégaphorbiaies dégradées :*

Afin de limiter l'expansion de la Renouée du Japon, au moins quatre fauche par an à la base du pied, avec des outils manuels, est nécessaire. Les déchets de coupe doivent alors être séchés puis évacués en déchetterie.

L'utilisation d'outils thermiques est à exclure de la gestion de cette espèce, car elle a pour conséquence de favoriser la dissémination de celle-ci.

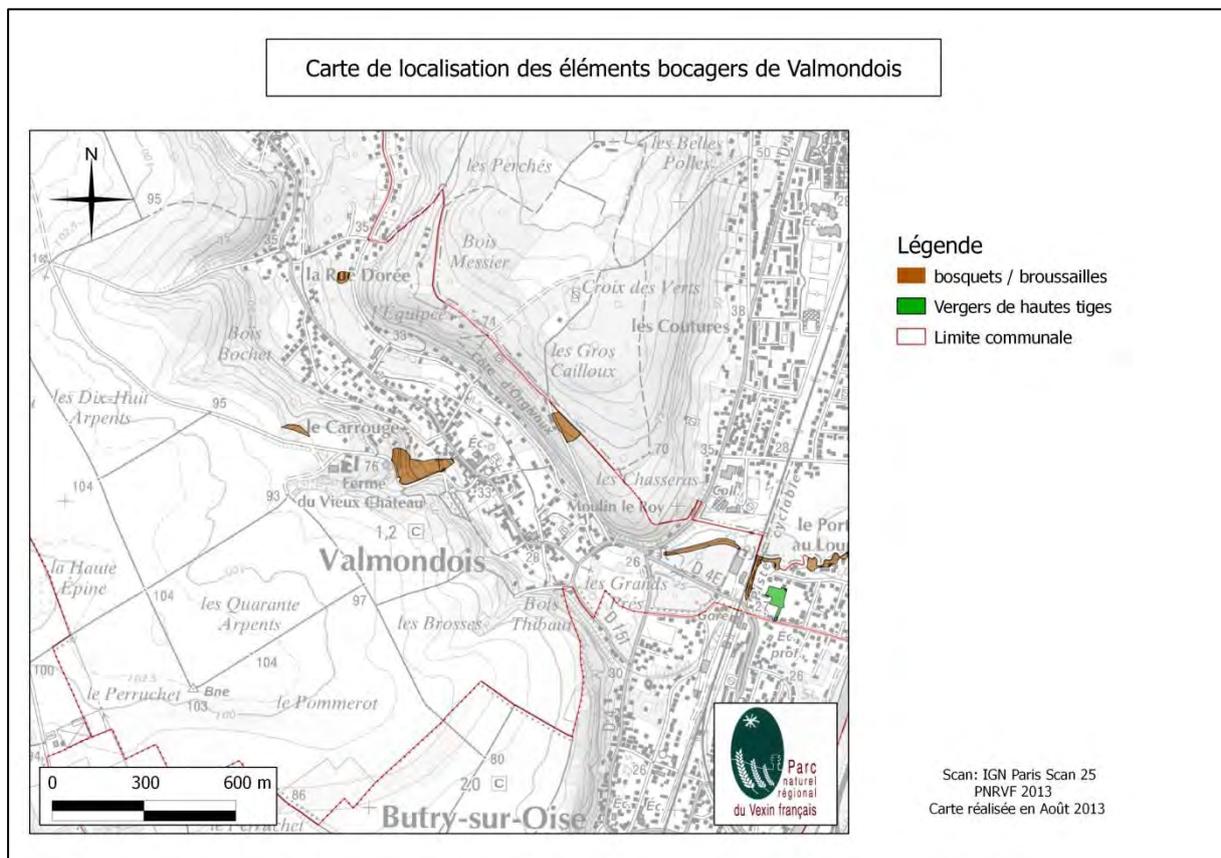
L'arrachage manuel des jeunes pousses en Avril-Mai peut aussi être préconisé afin de limiter la colonisation de la Renouée du Japon.

Commune de Valmondois  
Parc Naturel Régional du Vexin Français



**Éléments et secteurs à protéger, à mettre en valeur et à requalifier pour des motifs d'ordre écologique et paysager au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme :**

## Haies, vergers et arbres remarquables



### Description :

Le paysage s'est construit au fil des siècles, au grès des besoins et des progrès de l'Homme. De ces évolutions, en résultent une multitude de témoins vivants. L'arbre isolé en plein champ, vestige d'un ancien potager au milieu des cultures ou à un carrefour de chemins où il faisait office de borne naturelle, de limite parcellaire. Une haie bocagère, ancienne clôture de pâture ou productrice de baies et de bois. Un verger hautes-tiges, composé de

vieilles variétés paysannes, témoin d'une longue sélection et encore entretenu par un habitant passionné de cidre. Ou encore un simple talus, ancien tas de pierre et conservé pour son rôle de maintien des terres de pentes.

Le verger traditionnel est composé d'arbres conduits en hautes tiges ou demi-tiges, greffés sur des portes-greffes vigoureux. Le tronc atteint environ 1,80 m pour les « hautes tiges » et 1,20 m pour les demi-tiges. Les arbres sont espacés de 5 à 10 m et la couronne est plus ou moins ronde.

Sous les arbres fruitiers, on peut faucher l'herbe ou mieux, la faire pâturer car les animaux fertilisent ainsi le verger. Cette double utilisation du sol, verger et prairie, convient parfaitement à de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent leur nourriture (insectes et fruits) ou leurs abris (sur les branches ou dans les troncs). En effet, le Torcol fourmilier et la chouette Chevêche (menacée régionalement) ont besoin de troncs épais dans lesquels ils trouvent de larges cavités indispensables à leur nidification. Le verger abrite d'autres animaux, notamment le Lérot et une foule d'invertébrés (insectes, araignées,...).

Le Parc naturel régional du Vexin français, conscient de ce patrimoine à la fois naturel, culturel et paysager, soutient financièrement et techniquement la restauration, l'entretien et la création de vergers traditionnels, pour des projets communaux ou privés.

### Valeur patrimoniale :

Le verger à hautes tiges, situé traditionnellement à la périphérie des villages, est un milieu semi-naturel particulièrement riche, surtout lorsqu'il est associé à des haies, à des prairies naturelles, à des pâturages ou à des jardins potagers. Les modifications et l'intensification des pratiques agricoles ont entraîné, au cours des dernières décennies, un appauvrissement qui a aussi touché les vergers traditionnels : abandon de vergers, réduction du cortège floristique, disparition de nombreux invertébrés et déclin de certains oiseaux.

Parallèlement, la disparition des vergers de hautes tiges conduit à celle de nombreuses variétés locales de fruits, en particulier de pommes, patrimoine génétique et culturel. La rareté croissante des vergers signifie, si la dynamique n'est pas inversée, la perte prochaine d'une entité paysagère caractéristique du territoire. Pour cette raison, sa valeur patrimoniale est considérée comme forte et son intérêt peut être considéré comme local.



*Chouette chevêche (Athene noctua)*

### Dynamique de végétation :

Les haies, les arbres isolés et plus encore les vergers ont subi les effets combinés de l'abandon, du boisement (spontané ou par plantation) et de la mécanisation de l'agriculture (simplification du parcellaire). Le rôle écologique des quelques haies et vergers « survivants » est donc essentiel au maintien de la trame écologique associée et notamment à la préservation des espèces protégées (chouette chevêche, chiroptères) qui y vivent et dont la destruction et même la simple perturbation sont interdites par la loi (article L 411-1 du Code de l'Environnement).

L'abandon du verger conduit à la sénescence progressive des fruitiers puis à leur mort, à l'enfrichement de la strate prairiale sous-jacente et à la disparition à plus ou moins court terme de tout le cortège faunistique et floristique qui y est associé.

### Etat de conservation :

Sur la commune de Valmondois, très peu d'éléments bocagers sont remarquables. En effet, hormis le verger communal qui n'est pas dans un bon état de conservation, seulement quelques ripisylves, en bord du Sausseron, ont été prospectées. Ces habitats constituent une ceinture verte autour des habitations à proximité.

Ces milieux sont actuellement dans un état de conservation moyen mais, avec une gestion adaptée, ils pourraient retrouver leurs enjeux écologiques.

### Préconisation de gestion :

Le verger doit faire l'objet d'une taille annuelle. En cas de restauration d'un verger abandonné, la conservation des fruitiers existants est à réaliser en priorité (conservation des variétés fruitières et du potentiel pour la faune).

L'intervention minimale consiste, dans ce cas, à défricher/déboiser pour redonner espace et lumière aux arbres fruitiers.

La replantation de nouveaux arbres doit être accompagnée de la pose d'un nichoir pour la chouette Chevêche afin de compenser la disparition du potentiel de gîte pour cette espèce.

L'excès d'entretien, notamment de la strate herbacée sous-jacente, traitée comme une pelouse, ne permet pas au verger de remplir totalement ses fonctions. La faune entomologique associée s'y trouve considérablement appauvrie et, concomitamment, les échelons trophiques supérieurs de la chaîne alimentaire (petits mammifères, oiseaux). La strate herbacée doit être fauchée annuellement, comme une prairie de fauche, ou bien pâturée.